



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
LAC D'AIGUEBELETTE



Démarche Territoire à Énergie Positive de l'Avant Pays Savoyard Stratégie et Plan d'action



Fond européen agricole pour le développement rural :
L'Europe investit dans les zones rurales



Contact BL évolution :

alexandra@bl-evolution.com



Contact SMAPS :

energiepositive@avant-pays-savoyard.com

ou 04 76 37 21 54

Contexte	Page 3
Rappels du diagnostic	Page 7
Stratégie pour faire de l'Avant Pays Savoyard un Territoire à énergie positive	Page 12
• Méthode	Page 13
• Co-construction d'une vision à 2030 et des orientations stratégiques pour guider l'action sur l'Avant Pays Savoyard	Page 14
• Objectifs chiffrés à 2030 et point d'étape à 2023	Page 17
Plan d'action à 3 ans	Page 22
• Méthode	Page 23
• Habitat	Page 27
• Mobilité	Page 32
• Production d'énergie	Page 37
• Exemplarité des acteurs publics	Page 43
• Mobilisation des acteurs	Page 49
• Consommation et Vulnérabilité climatique	Page 54
• Suivi de la mise en œuvre	Page 59

Contexte

- Démarche Territoire à Énergie Positive
- Contexte global, objectifs nationaux et régionaux
- Objectif de l'Avant Pays Savoyard : être un territoire à énergie positive à horizon 2050
- Déclinaison de la trajectoire à 2030



Contexte global, objectifs nationaux et régionaux

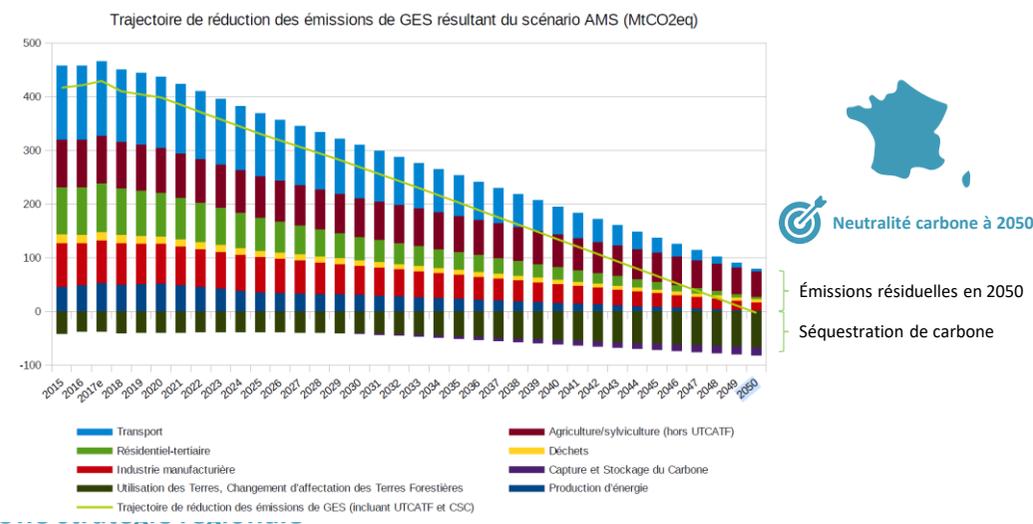
Le dérèglement du système climatique terrestre auquel nous sommes confrontés et les stratégies d'adaptation ou d'atténuation que nous aurons à déployer au cours du XXI^e siècle ont et auront des répercussions majeures sur les plans politique, économique, social et environnemental. En effet, l'humain et ses activités (produire, se nourrir, se chauffer, se déplacer...) engendrent une accumulation de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère amplifiant l'effet de serre naturel, qui jusqu'à présent maintenait une température moyenne à la surface de la terre compatible avec le vivant (sociétés humaines comprises).

Depuis environ un siècle et demi, la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ne cesse d'augmenter au point que les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoient des hausses de températures sans précédent. Ces hausses de températures auront des conséquences dramatiques sur nos sociétés (ex : hausse du niveau des mers et des océans, modification du régime des précipitations, déplacements massifs de populations animales et humaines, émergences de maladies, multiplication des catastrophes naturelles...).

Le résumé du cinquième rapport du GIEC confirme l'urgence d'agir en qualifiant « d'extrêmement probable » (probabilité supérieure à 95%) le fait que l'augmentation des températures moyennes depuis le milieu du XX^e siècle soit due à l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre engendrée par l'Homme. Le rapport Stern a estimé l'impact économique de l'inaction (entre 5-20% du PIB mondial) au détriment de la lutte contre le dérèglement climatique (environ 1%).

Une stratégie pour la France

La France a défini sa Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et inscrit dans la loi énergie-climat de 2019 un objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. La neutralité carbone signifie que les émissions résiduelles de gaz à effet de serre (après une réduction d'un facteur 6 à 8) soient absorbées par la biosphère (sols, forêts, mers).



La Région Auvergne-Rhône-Alpes a élaboré son SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires). Les objectifs inscrits concernant l'énergie sont :

- Diminuer de 23% la consommation d'énergie par habitant d'ici 2030
- Porter à 38% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale (+54% par rapport à 2015).



La démarche Territoire à Énergie Positive

Afin de décliner ces grands objectifs localement, l'Avant Pays Savoyard s'est engagé dans plusieurs démarches :

- En 2017 avec le dispositif TEPCV, 497 000 € de subventions ont été obtenues pour mettre en place des équipements (box vélo, éclairage public...)
- Sur la période 2018-2020, le dispositif CEE / TEPCV a permis 1,127 M€ de subventions pour des rénovations thermiques de bâtiments publics
- En 2019 l'Avant Pays Savoyard voit sa candidature réussie à pour la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS).

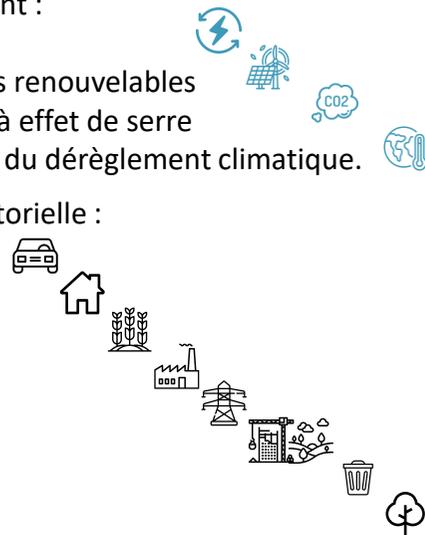
Il s'agit d'une **démarche volontaire, menée à l'échelle des 34 communes de l'Avant Pays Savoyard**. Cette démarche est soutenue par la Région, l'ADEME, le Département et l'Etat (financement sur 3 ans, renouvelable) et vise à **structurer et renforcer les dynamiques de transition énergétique sur le territoire**.

Les axes forts de cette démarche sont :

- La sobriété énergétique
- Le développement des énergies renouvelables
- La baisse des émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation aux conséquences du dérèglement climatique.

C'est donc une démarche multi-sectorielle :

- Transports
- Résidentiel / Tertiaire
- Agriculture
- Industrie
- Production d'énergie
- Changement d'usage des sols
- Déchets
- Séquestration carbone.





Travail avec les partenaires institutionnels (ADEME, DDT, Région)

Avec la démarche Territoire à Énergie Positive, l'Avant Pays Savoyard a pu élaborer un 1^{er} plan d'action sur 3 ans. L'objectif est d'avoir un effet de levier important en permettant au territoire de structurer ses politiques et actions climat-énergie. Au bout de 3 ans, un bilan est prévu avec la communauté de travail (ADEME, DDT, Région), possiblement pour reconduire pour 3 années supplémentaire : poursuivre des actions, renforcer certaines thématiques et lancer de nouvelles actions sur le territoire si besoin.

Cette démarche a permis au SMAPS de recevoir une aide de 100 k€ pour 3 ans, et ainsi d'embaucher 1 ETP animation ainsi que des études structurantes pour le territoire, dans cet esprit de fort effet de levier pour le territoire.

Cela a permis au SMAPS de confirmer son rôle de coordinateur et d'animateur de la transition énergétique sur l'Avant Pays Savoyard.

Dans le cadre de cette convention Territoire à Énergie Positive, l'Avant Pays Savoyard s'est engagé sur 28 objectifs à atteindre d'ici 3 ans vis-à-vis de la communauté de travail. Ces objectifs ont été intégrés dans le Plan d'action présenté dans ce document.



L'ADEME, l'Etat à travers la Direction Départementale des Territoires en Savoie, et la Région Auvergne-Rhône-Alpes suivent la démarche Territoire à Énergie Positive portée par le SMAPS.

A ce titre, leur rôle est double. En tant que communauté de travail, ils évaluent tout d'abord le portage politique et la concrétisation des objectifs fixés avec le SMAPS. Ceux-ci sont régulièrement passés en revue pour estimer leur état d'avancement. Leur réussite déterminera en partie la suite donnée au programme au bout des 3 ans.

En parallèle, la communauté de travail accompagne et appuie le SMAPS dans sa démarche. Cela se traduit à travers la participation régulière à des réunions techniques, la mise en relation avec des partenaires ou des territoires disposant de retours d'expériences. Les problématiques rencontrées par le SMAPS peuvent être évoquées et des solutions réfléchies.

Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) est également mis à disposition du SMAPS par la communauté de travail, apportant un appui technique non négligeable.

Rappels du diagnostic

- Chiffres clés
- Enjeux pour l'Avant Pays Savoyard
- S'inscrire dans l'objectif Territoire à Énergie Positive 2050





Rappel du diagnostic : chiffres clés

Consommation d'énergie

Quelle quantité d'énergie est consommée sur le territoire en 1 an ?

776 GWh (776 millions de kWh – kilo-watt-heures) = l'équivalent de 1 500 barils de pétrole par jour = **une dépense de 88 millions d'euros**

Quelles activités consomment de l'énergie sur le territoire ?

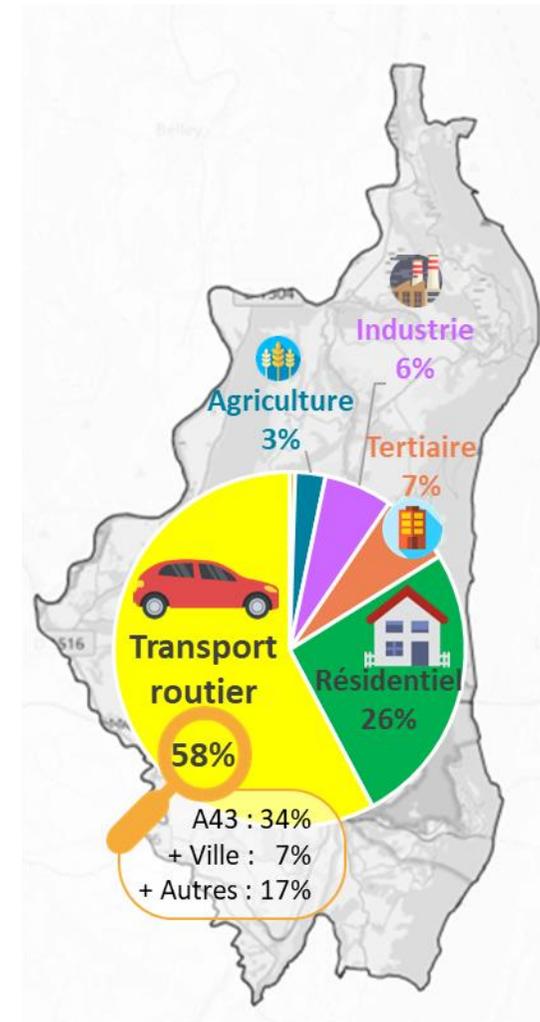
Ce sont les **transports routiers** et les **logements** qui consomment le plus d'énergie, principalement pour se déplacer et se chauffer.

Quelles sont les énergies utilisées pour ces usages ?

Le pétrole représente 65% de l'énergie consommée sur le territoire : pour les carburants et le fioul. Avec le gaz, qui représente 3% de l'énergie consommée, le territoire est à 68% dépendant des énergies fossiles. L'énergie restante consommée l'est sous forme d'électricité (20%), de chaleur renouvelable (8%) et de carburants organiques (4%).

Remarque : La consommation d'énergie estimée du territoire correspond à l'énergie consommée par les activités à l'intérieur des frontières du territoire. Les déplacements vers l'extérieur ne sont donc pas comptabilisés dès qu'ils sortent des « frontières » de l'Avant Pays Savoyard, alors que les véhicules qui le traversent le sont.

À retenir : au regard des leviers d'action locaux de l'Avant Pays Savoyard, les 2 enjeux principaux du territoire sur les **logements et les déplacements de proximité** (par les habitants, par les actifs venant sur le territoire, ou par les touristes). Le poids de l'autoroute dans la consommation d'énergie est à mettre en regard des possibilités d'action sur les comportements locaux (habitants, actifs, touristes), qui est moins important que le trafic de transit sur l'A43. Une partie seulement de la consommation d'énergie de l'autoroute peut être réduite par les actions locales, et le reste dépendant de dynamiques régionales voir nationales autour de la moindre utilisation de la voiture et autres véhicules motorisés (poids lourds...) ou de la diminution des consommations des véhicules.





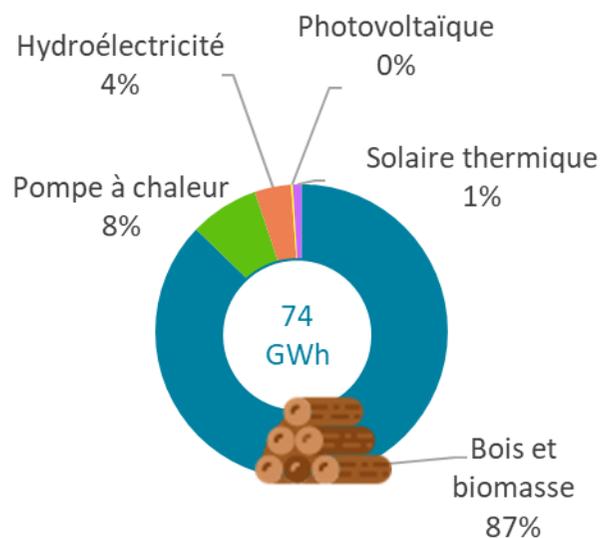
Rappel du diagnostic : chiffres clés

Production d'énergie

74 GWh d'énergie ont été produits en 2015 localement et à partir de ressources renouvelables, soit 8% de la consommation d'énergie du territoire. Cette énergie produite est issue principalement de bois-énergie (87% de la production), dont la combustion permet de se chauffer.

En comptabilisant la production des 3 installations hydroélectriques de grandes puissances du territoire (plus de 4,5 MW) – dont la production est habituellement rattachée à l'échelle nationale – la quantité d'énergie produite s'élève à 130 GWh, soit 17% de la consommation d'énergie.

Le territoire a donc une forte marge de progrès pour atteindre 100% de ses besoins énergétiques qui soient couverts par une production locale issue de ressources renouvelables.



Émissions de gaz à effet de serre

Les activités humaines rejettent des gaz à effet de serre, qui s'ajoutent à ceux déjà présents dans l'atmosphère et dérèglent le système climatique terrestre.

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire de l'Avant Pays Savoyard sont à 79% issues de l'utilisation d'énergie et principalement liées aux carburants routiers et au fioul domestique.

Les 21% des émissions de gaz à effet de serre restantes sont principalement liées à l'agriculture : il s'agit du méthane issu de l'élevage et du protoxyde d'azote émis par les fertilisants minéraux azotés.

Le territoire absorbe aussi du carbone, ce qui limite l'effet de serre : 36% des émissions du territoire sont séquestrées par les forêts, espaces naturels et prairies du territoire.

Vulnérabilité climatique : Quels dérèglements climatiques locaux ?

-  Augmentation globale de la température sur l'année, de manière plus importante en été.
-  Perte de précipitations globales sur l'année, et la plupart des baisses de pluie en été.

Conséquences : Baisse de la ressource en eau, augmentation des sécheresses, risques d'inondation, feux de forêts, perte de biodiversité...

Il est nécessaire d'anticiper ces conséquences locales pour adapter le territoire : santé, urbanisme, infrastructures, modèles agricoles, forêt, comportements...



Mobilité :

- **Travailler avec les territoires voisins** sur :
 - Les déplacements vers Chambéry, Bourgoin, Grenoble, Belley ;
 - Le transport de transit et de marchandises ;
 - La préservation d'une fréquence suffisante de la desserte ferroviaire ;
 - La mobilisation des entreprises pour les inciter à faciliter le télétravail ou le covoiturage.
- Faciliter l'usage du **train** présent sur le territoire par l'**intermodalité** et une amélioration de la qualité de service.
- A l'intérieur du territoire : Identifier les grands axes pour proposer des **mobilités alternatives** : navettes vers les pôles d'attractivité (emploi, services ou tourisme), infrastructures et services pour les mobilités actives.
- Sur certains axes : **covoiturage** spontané, **voies cyclables**.



Logements :

- **Maitriser l'étalement urbain** en densifiant l'existant et réhabilitant les centres-villes et centres-bourgs.
- **Favoriser des constructions exemplaires** en termes d'occupation de l'espace, d'architecture bioclimatique, de sobriété énergétique.
- **Rénover les logements anciens**.
- **Remplacer les chaudières au fioul** par des modes de chauffage décarbonés.
- Développer la production de **chaleur renouvelable** (réseaux de chaleur bois, pompes à chaleur...).
- **Valoriser les savoir-faire locaux**, notamment sur les éco matériaux.



Production d'énergie :

- Privilégier les grandes toitures pour l'installation de **photovoltaïque**.
- Étudier le gisement de **biomasse** et les différents usages (alimentaires, agricoles, énergétique...).
- Gérer durablement la **forêt** et assurer un approvisionnement local du **bois-énergie**.
- Anticiper les possibles difficultés à conserver une **production hydroélectrique** constante au cours de l'année.
- Identifier des zones propices au développement **éolien** en prenant en compte son impact sur les paysages.



Vulnérabilité climatique :

- **Préserver les écosystèmes** vulnérables (lac, forêts, cours d'eau).
- Assurer la disponibilité de l'**eau** et sa qualité en période de sécheresse (maitriser les conflits d'usage entre l'agriculture et les particuliers).
- Accompagner les **agriculteurs** dans des pratiques nouvelles adaptées aux aléas climatiques (conservation des sols, haies, polyculture...).
- Anticiper le risque d'**inondations** plus fréquentes et/ou plus intenses dans l'aménagement du territoire et les infrastructures.
- Prévenir le développement de la **climatisation** dans les bâtiments (acteurs économiques et particuliers).



S'inscrire dans l'objectif Territoire à Énergie Positive 2050

Le diagnostic énergie du territoire de l'Avant Pays Savoyard conclue que le territoire a les capacités de réduire d'au moins 54% sa consommation d'énergie d'ici à 2050 (357 GWh/an).

➤ Ces efforts doivent être déclinés auprès des tous les acteurs du territoire et citoyens, avec une mobilisation générale et entraînée par un rôle de précurseur des collectivités, comme le montrent les actions déjà engagées.

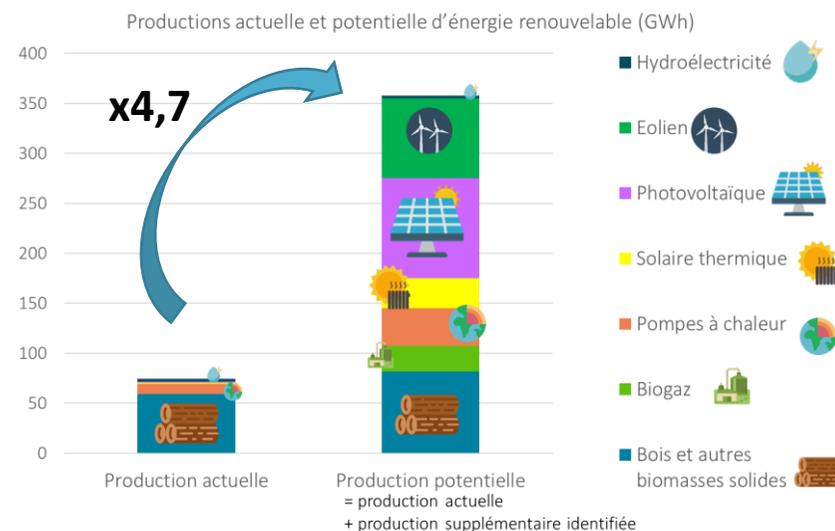
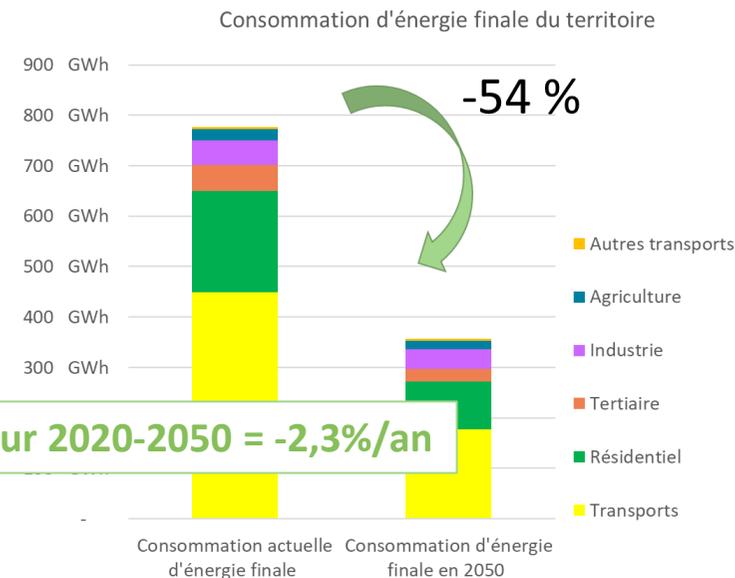
L'étude des potentiels énergétiques montre également que le territoire a les capacités de produire au moins 358 GWh/an à partir de ressources renouvelables d'ici à 2050.

➤ La production énergétique du territoire sera elle aussi basée sur un mix énergétique diversifié, à l'image des projets multiples et des atouts du territoire.

Ces efforts de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergie locale et renouvelable permettront à l'Avant Pays Savoyard d'être un territoire à énergie positive (TEPOS) d'ici 2050, c'est-à-dire de produire plus d'énergie qu'il ne consomme.

La définition d'une stratégie territoriale Territoire à Énergie Positive consiste à décliner les efforts selon :

- les secteurs du territoire : les efforts à fournir varient d'un secteur à l'autre selon les leviers d'action de chaque secteur.
- et la temporalité : les étapes intermédiaires choisies sont 2023 (le plan d'action Territoire à Énergie Positive se construisant sur 3 ans) et 2030.



Stratégie pour faire de l'Avant Pays Savoyard un Territoire à énergie positive

- Méthode
- Co-construction d'une vision à 2030 et des orientations stratégiques pour guider l'action sur l'Avant Pays Savoyard
- Objectifs chiffrés à 2030 et point d'étape à 2023





Méthode

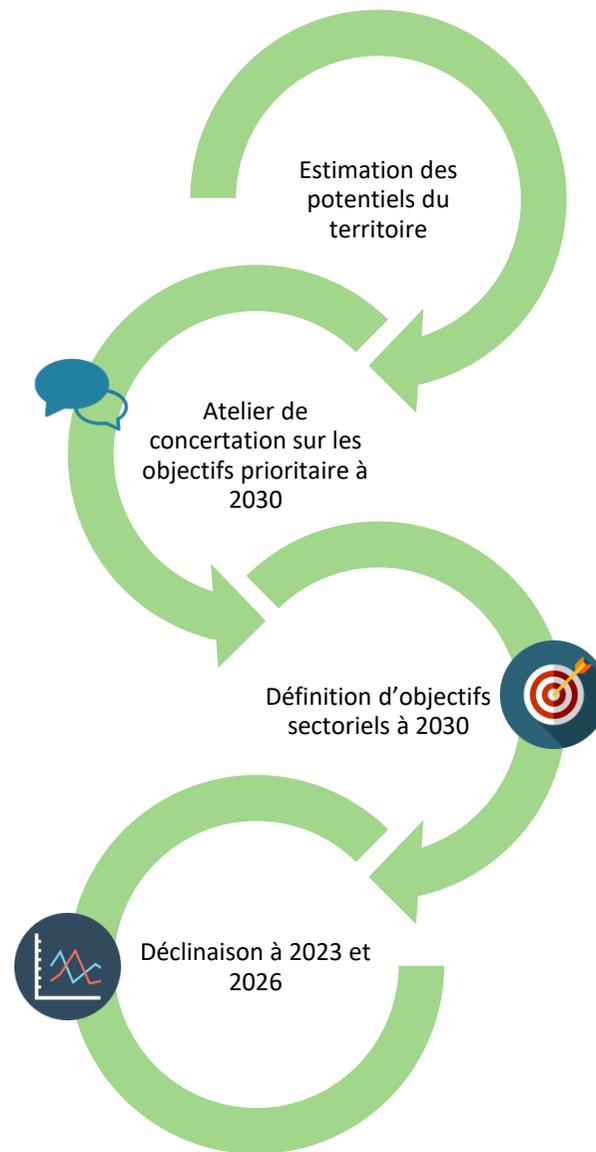
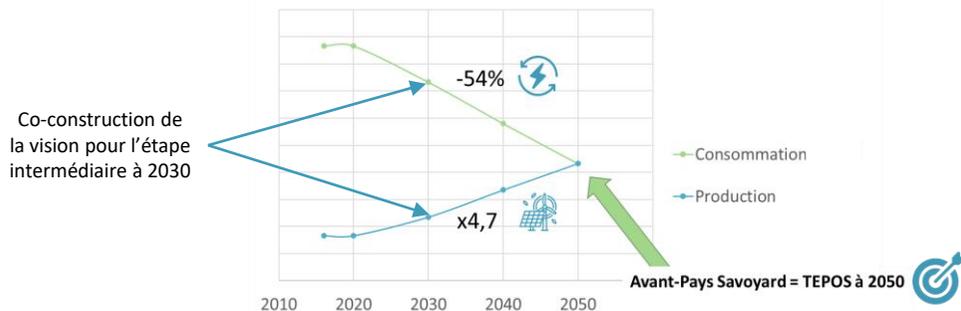
Les potentiels du territoire ont été identifiés sur les 2 piliers de la démarche Territoire à Énergie Positive : réduction de la consommation d'énergie, et production d'énergie.

Ils modélisent ce que l'Avant Pays-Savoyard peut viser, dans des hypothèses réalistes (sans rupture) et en utilisant les gisement d'économie d'énergie de tous les secteurs et les gisements de production d'énergie disponibles.

Les leviers d'action, sur ces 2 piliers, et pour chacun des secteur (résidentiel, transport, industrie, agriculture, tertiaire), ont été présentés aux élus du territoire, le 12 novembre 2020.

Sur la base de l'estimation de ces potentiels, un atelier de concertation avec les élus a été organisé le 23 novembre 2020, afin de réfléchir par petits groupes, aux objectifs du territoire à 2030. L'objectif était d'exprimer sa vision pour le territoire de l'Avant Pays Savoyard, pour la réduction des consommations d'énergie, et pour le développement des énergies renouvelables. Cette vision à 2030 permet d'inscrire le territoire sur une trajectoire pour être Territoire à Énergie Positive en 2050.

Scénario TEPOS de Production et de consommation d'énergie



Co-construction d'une vision à 2030 et des orientations stratégiques pour guider l'action sur l'Avant Pays Savoyard

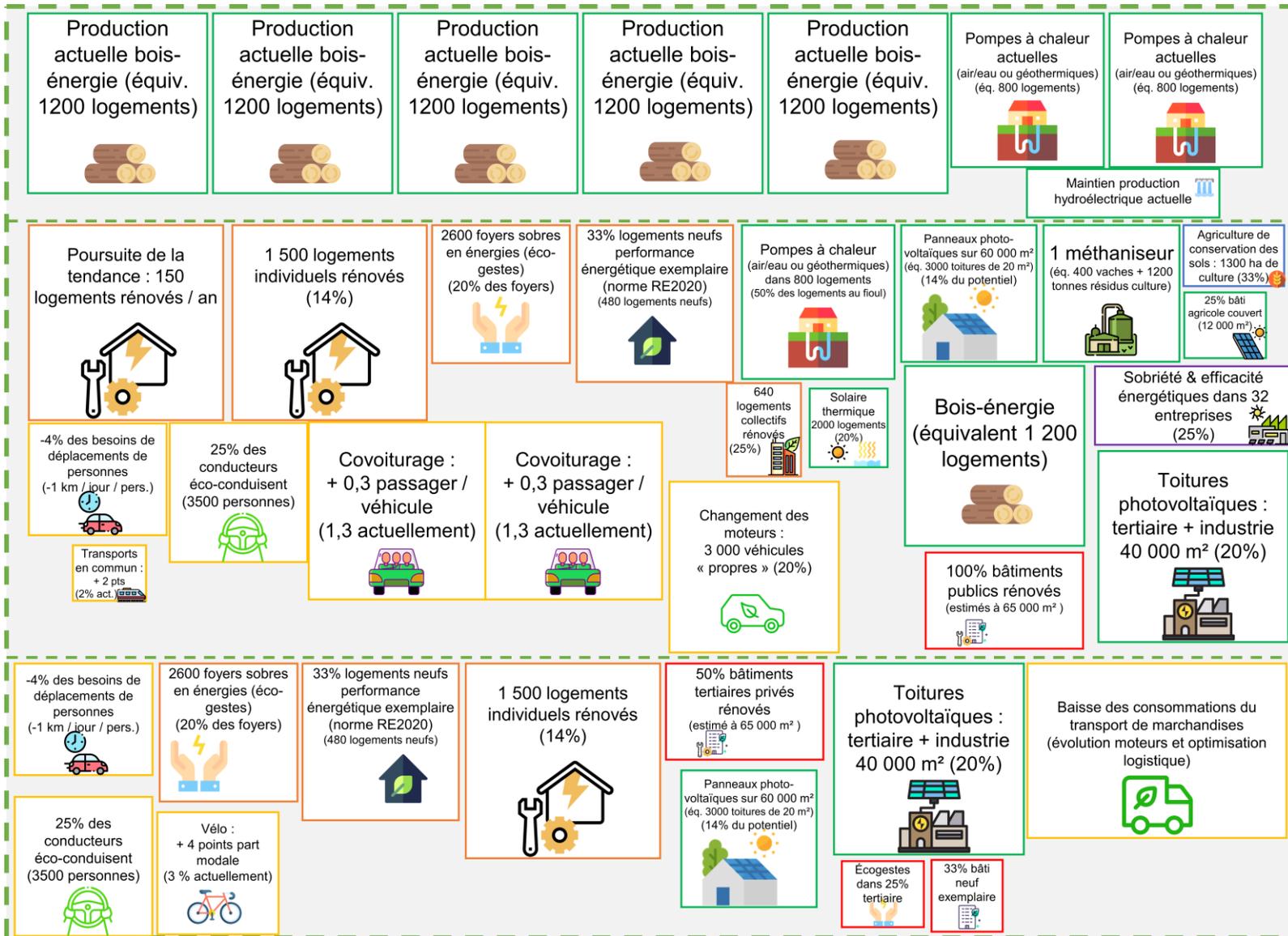


- Synthèse de la coconstruction
- Orientations stratégiques pour le territoire



Synthèse de la coconstruction d'une vision stratégique pour l'Avant Pays Savoyard à 2030

Cadre à remplir pour placer en 2030 l'Avant Pays Savoyard sur une trajectoire Territoire à Énergie Positive 2050





Une co-construction de la « vision » du territoire de l'Avant Pays Savoyard en 2030 a permis de dessiner des grands objectifs à 2030, qui permettent de mettre le territoire sur une trajectoire permettant d'être Territoire à Énergie Positive d'ici 2050.

La synthèse de la co-construction, qui s'est faite sous forme de jeu (voir page précédente), a permis de définir des grandes orientations stratégiques pour réduire les consommations d'énergie et augmenter la production d'énergie du territoire :



Habitat :

H1. Favoriser la **rénovation** énergétique et écologique des logements particuliers et collectifs

H2. Développer les **énergies renouvelables** dans les logements (chaleur et électricité)

H3. Valoriser les **savoir-faire locaux**



Mobilité :

M1. Diminuer les **besoins** de déplacement et organiser la mobilité sur le territoire

M2. Développer le **covoiturage**

M3. Développer infrastructures et services pour le **vélo** et les mobilités actives



Production d'énergie

E1. Renforcer la filière locale **bois-énergie**

E2. Développer le **solaire photovoltaïque**

E3. Développer la **méthanisation**



Exemplarité des acteurs publics :

P1. Mobiliser les **élus et agents** des collectivités et assurer une mise en œuvre collective et partagée de la démarche Territoire à Énergie Positive

P2. Développer la **mobilité décarbonée** dans l'administration publique

P3. Agir pour des **bâtiments publics** sobres en énergie



Mobilisation des acteurs :

A1. Sensibiliser et former les **citoyens** du territoire aux enjeux et aux leviers d'actions

A2. Créer des **dynamiques** autour de la transition énergétique

A3. Inciter les **acteurs économiques et agricoles** à agir pour la transition énergétique



Consommation & Vulnérabilité climatique

C1. Favoriser une **consommation locale et durable**

C2. Préserver et préparer le territoire face aux **changements climatiques**

Objectifs chiffrés à 2030 et point d'étape à 2023



Ces objectifs viendront alimenter la démarche d'évaluation du plan d'action Territoire à Énergie Positive à 2023, et permettre au territoire de l'Avant Pays Savoyard d'évaluer s'il se situe bien sur la trajectoire visée pour atteindre l'objectif Territoire à Énergie Positive 2050 (trajectoire tenant compte d'une montée en charge progressive des moyens et des résultats).

Les objectifs sont :

- Les objectifs chiffrés par secteur de consommation d'énergie, les objectifs de production d'énergie par filière
- Des objectifs opérationnels (pour les orientations stratégiques définies dans la partie précédente).

Remarque : L'approche adoptée pour définir les objectifs a été de s'aligner des objectifs de long terme ambitieux : la neutralité carbone (objectif inscrit dans la loi pour la France) et l'objectif « Territoire à Énergie positive » c'est-à-dire qui produit plus d'énergie que ce qu'il consomme – donc avec de forts efforts de sobriété énergétique.

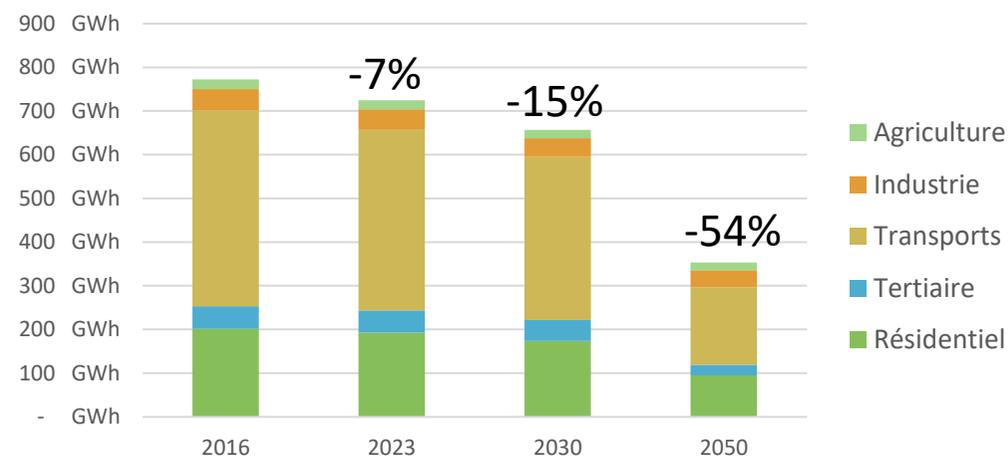
Cette approche présente des limites puisque la projection est à long terme (2030, 2050) et qu'il est donc complexe toutes les évolutions techniques et comportementales. Cependant elle a permis d'une part de comprendre la hauteur des enjeux et l'ampleur des efforts à fournir dans l'ensemble des secteurs et à toutes les échelles, et d'autre part de prévoir une montée en charge progressive au fil du temps. La première démarche TEPOS (2021-2023) sera donc réactualisée et renforcée lorsqu'elle aura abouti à son terme.



Objectif TEPOS 2050 : Trajectoire énergétique de l'Avant Pays Savoyard

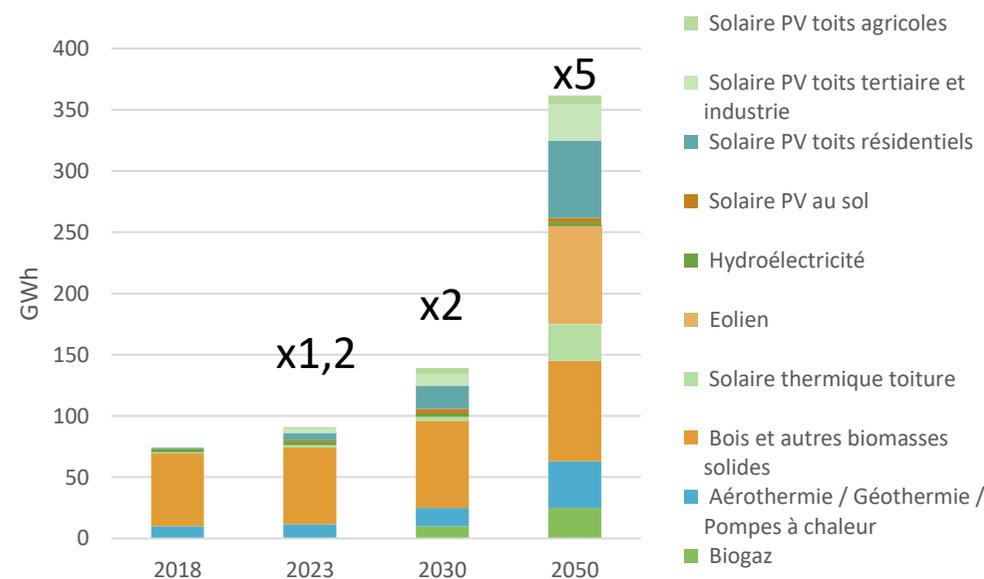
Secteur	Étape 2023	Objectif 2030	TEPOS 2050
Résidentiel	-5%	-14%	-53%
Tertiaire	-1%	-6%	-53%
Transports	-8%	-17%	-60%
Industrie	-4%	-13%	-20%
Agriculture	-3%	-11%	-20%
TOTAL Avant Pays Savoyard	-7%	-15%	-54%

Evolution des consommations d'énergie par secteur



Filière ENR	Étape 2023	Objectif 2030	TEPOS 2050
Biogaz	0 GWh	10 GWh	25 GWh
Pompes à chaleur	x1,2 (11 GWh)	x1,5 (15 GWh)	x4 (38 GWh)
Bois énergie*	x1,1 (63 GWh)	x1,2 (71 GWh)	x1,4 (82 GWh)
Solaire thermique	x1,5 (1,7 GWh)	x3 (3,1 GWh)	x27 (30 GWh)
Eolien	0 GWh	0 GWh	80 GWh
Hydroélectricité	Maintenue	Maintenue	Maintenue
Solaire photovoltaïque	x10 (12 GWh)	x31 (37 GWh)	x86 (103 GWh)
TOTAL Avant Pays Savoyard	x1,2 (91 GWh) 15% de la conso	x2 (139 GWh) 21% de la conso	x5 (362 GWh) 102% de la conso

Evolution des productions ENR par type d'énergie



*et autres biomasses solides

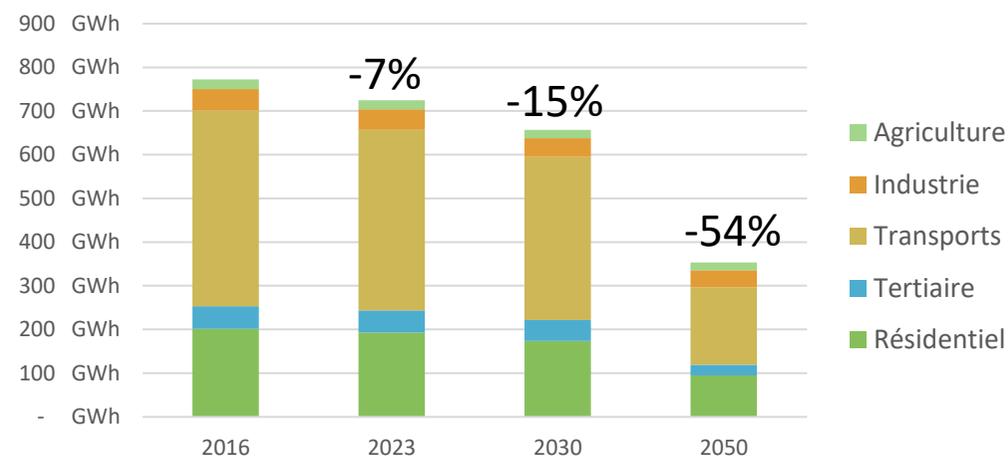
NB : l'augmentation démographique est modélisée, ce qui explique les moindres baisses dans le tertiaire et le résidentiel.



Objectif TEPOS 2050 : Trajectoire énergétique de l'Avant Pays Savoyard (données en GWh)

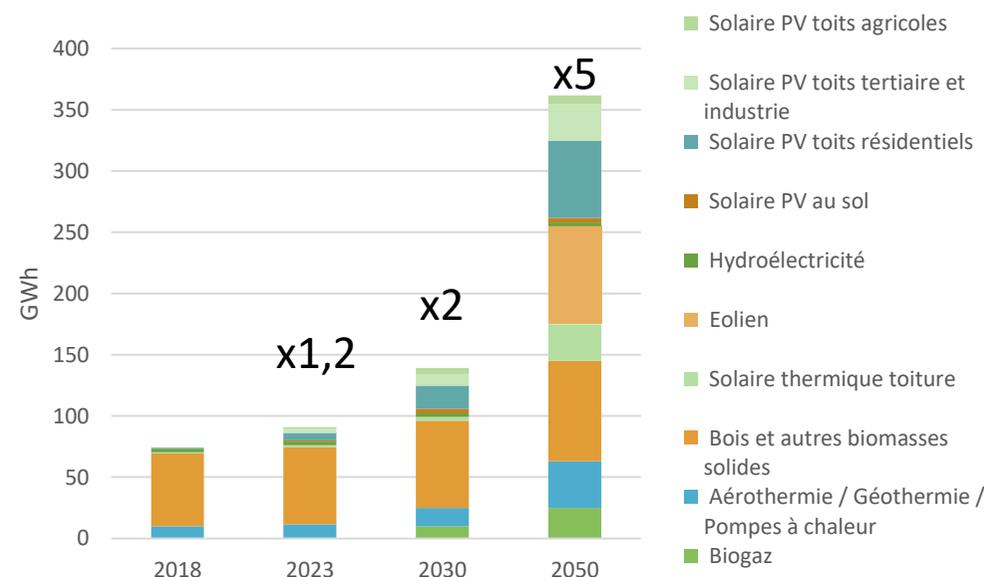
Secteur	Étape 2023	Objectif 2030	TEPOS 2050
Résidentiel	193 GWh	173 GWh	95 GWh
Tertiaire	51 GWh	48 GWh	24 GWh
Transports	414 GWh	374 GWh	178 GWh
Industrie	47 GWh	43 GWh	39 GWh
Agriculture	21 GWh	19 GWh	17 GWh
TOTAL Avant Pays Savoyard	725 GWh	657 GWh	353 GWh

Evolution des consommations d'énergie par secteur



Filière ENR	Étape 2023	Objectif 2030	TEPOS 2050
Biogaz	0 GWh	10 GWh	25 GWh
Pompes à chaleur	x1,2 (11 GWh)	x1,5 (15 GWh)	x4 (38 GWh)
Bois énergie*	x1,1 (63 GWh)	x1,2 (71 GWh)	x1,4 (82 GWh)
Solaire thermique	x1,5 (1,7 GWh)	x3 (3,1 GWh)	x27 (30 GWh)
Eolien	0 GWh	0 GWh	80 GWh
Hydroélectricité	Maintenue	Maintenue	Maintenue
Solaire photovoltaïque	x10 (12 GWh)	x31 (37 GWh)	x86 (103 GWh)
TOTAL Avant Pays Savoyard	x1,2 (91 GWh) 15% de la conso	x2 (139 GWh) 21% de la conso	x5 (362 GWh) 102% de la conso

Evolution des productions ENR par type d'énergie



*et autres biomasses solides

NB : l'augmentation démographique est modélisée, ce qui explique les moindres baisses dans le tertiaire et le résidentiel.



Objectifs opérationnels (relatifs aux orientations stratégiques)

Les orientations définies pour le territoire ont permis de dessiner un scénario énergétique pour l'Avant Pays Savoyard, pour 2030, dans une optique d'atteindre l'objectif Territoire à Énergie Positive en 2050. Les objectifs opérationnels ci-dessous permettent d'atteindre les objectifs par secteur de consommation d'énergie présentés dans les 2 pages précédentes.

Habitat et urbanisme

- Rénovation des logements :
 - En 2030, 3800 logements individuels ont été **rénovés** (37%) pour respecter une étiquette énergétique C maximum, et 640 logements collectifs ont été rénovés (25%), avec une priorité pour les ménages en situation de précarité énergétique.
- Nouvelles constructions exemplaires :
 - En 2030, 25% des nouveaux logements construits depuis 2020 respectent réellement les performances énergétique de la réglementation RE2020 (estimés à 720 logements),
 - 25% des nouveaux bâtiments privés et publics construits depuis 2020 ont une consommation d'énergie pour le chauffage inférieure à 50 kWh/m².

- Développement des énergies renouvelables dans les logements (chaleur et électricité) :
 - En 2030, il n'y a plus de logements chauffés au fioul sur le territoire, grâce aux pompes à chaleur et au bois-énergie (1600 logements concernés),
 - En plus des logements chauffés au fioul, 350 logements sont aussi chauffés avec une pompe à chaleur ou du bois-énergie (cela peut être par une conversion de chauffage existants au gaz ou électrique, ou des nouveaux logements qui seront construits sur le territoire)
 - La production via les pompes à chaleur atteint 15 GWh/an (+ 5 GWh/an),
 - Les panneaux solaires photovoltaïques sur toitures résidentielles permettent de produire 18 GWh/an (équivalent à 6 000 toitures de 20 m²),
 - Le solaire thermique permet d'alimenter en eau chaude 2000 foyers (2 GWh/an de production soit 1 GWh/an supplémentaire).

Mobilité

- Diminution des besoins de déplacements (notamment via le télétravail) :
 - En 2030, les besoins de déplacements ont diminué de 4% (baisse de 1 km / jour / personne en moyenne – ou bien en moyenne 400 km parcourus en moins par personne d'ici 2030)
- Développement du covoiturage :
 - En 2030, le covoiturage permet d'augmenter le nombre de passager par voiture pour atteindre 1,6 personnes / voiture en moyenne (+0,3)
- Développement du vélo :
 - En 2030, la part modale du vélo atteint 7% (+4 points)
- Développement du train :
 - En 2030, la part modale des transports en commun atteint 4% (+2 points)



Production d'énergie

- Renforcement de la filière locale bois-énergie :
 - En 2030, la production augmente de 12 GWh/an pour atteindre une production de 71 GWh/an (équivalent de la consommation de chauffage de 7200 foyers)
- Développement de centrales solaires photovoltaïques respectueuses de l'environnement :
 - En 2030, le territoire vise une production de 4 GWh/an (équivalent à 2 ha de ferme solaire)
- Développement de production de biogaz par méthanisation :
 - En 2030, le territoire vise une production de 10 GWh/an de biogaz via un méthaniseur.

Mobilisation des acteurs et exemplarité des acteurs publics

- Rénovation des bâtiments publics :
 - En 2030, il n'y a plus de bâtiments publics au-dessus de l'étiquette énergétique C.
- Sensibilisation et formation des citoyens du territoire aux enjeux et aux leviers d'actions
 - En 2030, la sobriété énergétique dans les foyers permet de diminuer les consommations d'énergie du résidentiel de 4% (9 GWh économisés),
 - L'écoconduite et le renouvellement des véhicules vers de plus petits véhicules moins consommateurs permet de baisser les consommations d'énergie du transport de 4% (17 GWh économisés).
- Accompagnement et incitation des acteurs économiques et agricoles à agir pour la transition énergétique :
 - En 2030, les consommations d'énergie du tertiaire ont baissé de 16% grâce à la sobriété et à la rénovation thermique de 25% des bâtiments (9 GWh économisés),
 - Les transports sont incités à réduire la consommation d'énergie de leur flotte pour permettre une baisse de 2% des consommations d'énergie (8 GWh économisés),
 - Les industries sont incités et accompagnés à la sobriété et l'efficacité énergétique pour atteindre une réduction de 13% des consommations d'énergie du secteur industriel (6 GWh économisés),
 - Les panneaux photovoltaïques sur les toitures tertiaires et industrielles permettent de produire 9 GWh / an (équivalent à 60 000 m² de toitures), et les toitures agricoles 5 GWh/an (33 000 m² de toitures).

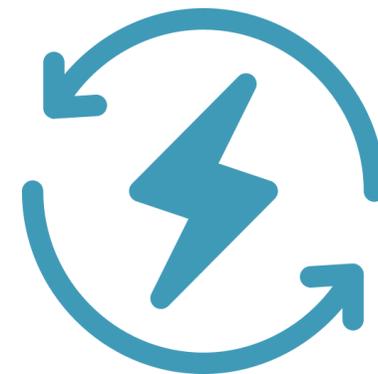
Les objectifs à 2030 présentés dans la partie précédente ont été déclinés dans un plan d'action à 3 ans.

Cette temporalité correspond à la temporalité de l'engagement TEPOS avec l'ADEME, la Région et la DDT 73.

Pour viser une durabilité des actions, les actions ont vocation à se poursuivre au-delà de la période 2021-2023.

Plan d'action à 3 ans

- Habitat
- Mobilité
- Production d'énergie
- Exemplarité des acteurs publics
- Mobilisation des acteurs
- Consommation et Vulnérabilité climatique
- Suivi de la mise en œuvre





Méthode

Le SMAPS a animé une démarche partenariale et participative pour élaborer son plan d'action.

1 premier atelier citoyen a permis, sur la base des orientations stratégiques définies, d'identifier les freins et leviers d'action, et de faire émerger des idées d'actions. Cet atelier a eu lieu le 14 décembre 2020. Plus de 200 actions ont émergé de cet atelier (voir compte-rendu en annexe).

1 réunion avec les partenaires a également permis d'identifier des actions pertinentes sur le territoire, en articulation avec les dispositifs existants et déjà mis en place.

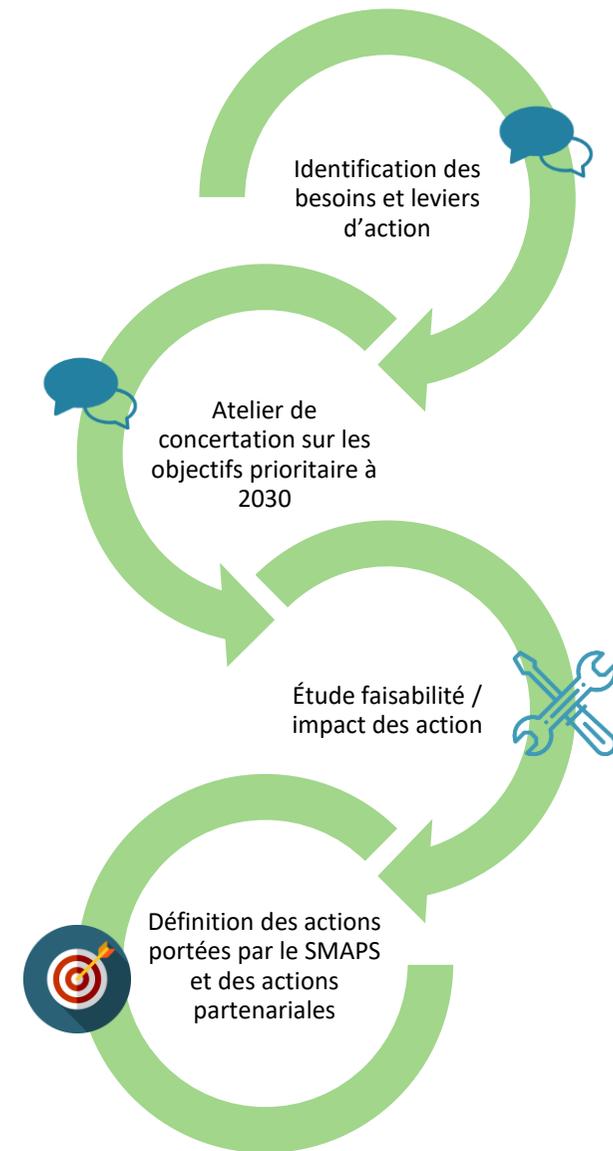
Toutes les propositions d'actions ont été travaillées et analysées, afin d'être priorisées en termes d'impact et de faisabilité.

D'autres échanges et réunions ont eu lieu avec les partenaires, avec les membres du COFIL TEPOS, et avec les services du SMAPS afin d'affiner les modalités de mise en œuvre et de valider les actions portées par le SMAPS.

En parallèle, un travail sur la gouvernance a été mené par le SMAPS avec la communauté de travail TEPOS (ADEME, Région, DDT) et le COFIL TEPOS pour définir l'articulation entre les élus communaux, intercommunaux, les commissions thématiques dans les EPCI ainsi que l'organisation avec les partenaires techniques.

La nomination de référents Territoire à Energie Positive communaux et intercommunaux a ainsi été proposé aux élus, afin d'appuyer les maires et présidents d'intercommunalités sur cette thématique.

Un schéma de gouvernance a été établi et validé au COFIL de décembre 2020.





Pour contribuer à l'atteinte des objectifs Territoire à Énergie Positive, le SMAPS se définit un rôle de :

- Coordonner et piloter la transition énergétique sur le territoire de l'Avant Pays Savoyard, en menant des études et démarches structurantes et en sollicitant les partenaires pour renforcer leur action locale
- Viser une action cohérente et coordonnée sur le territoire en accompagnant les EPCI et communes à mener leur propres actions
- Suivre la mise en œuvre des actions portées par le SMAPS, les EPCI et les communes. Pour ce faire, le SMAPS mobilise les EPCI et communes pour qu'elles mettent en œuvre leurs propres actions (voir action P1) et une gouvernance spécifique TEPOS est définie, afin d'assurer le lien entre SMAPS, EPCI et Communes.
- Évaluer la mise en œuvre des actions sur le territoire au bout de 3 ans.

Les actions qui composent aujourd'hui le Plan d'Action sont majoritairement portées par le SMAPS. Un travail partenarial pour construire ce plan a permis d'identifier quelques actions portées par d'autres organisations (ASDER, Chambres consulaires, ...) pour lesquels le SMAPS aura un rôle de relais et de suivi.

Ce travail partenarial a également permis d'identifier les acteurs partenaires des actions portées par le SMAPS. Ainsi les actions s'appuient sur les moyens déjà disponibles sur le territoire, les dispositifs en cours et à venir.



Un effet boule de neige sur le territoire

Les EPCI et communes peuvent elles-aussi porter des actions qui contribuent à l'objectif Territoire à Énergie Positive, tout comme les acteurs privés du territoire.

Les EPCI et communes ont dans cette démarche Territoire à Énergie Positive 3 rôles clés :

- Mettre en œuvre des actions sur leur patrimoine et propres à leur compétences : urbanisme, voirie, déchets... pour s'inscrire dans les objectifs et orientations Territoire à Énergie Positive
- Co-piloter la démarche avec le SMAPS, notamment en participant au COPIL
- Effectuer le suivi des actions qu'elles mettent en place en interne et via les groupes de travail thématiques.

Le SMAPS propose de suivre ces actions et de les valoriser, afin d'encourager la réalisation d'actions et de créer une dynamique autour de celles-ci. Le mode de valorisation sera défini prochainement.

C'est en incitant tout les acteurs à agir à leur échelle que le territoire souhaite atteindre les objectifs ambitieux qu'il s'est fixé.

Quelques exemples d'actions pouvant être mises en œuvre par les EPCI, les communes ou autres acteurs :

- Mise en place de plan de mobilité inter-entreprises
- Création d'espaces de coworking / lieux de services / télétravail
- Identification / signalement / aménagement d'aires de covoiturage
- Mise en place de dispositifs d'aides à l'achat ou de mise à disposition de VAE / vélos
- Déploiement de stationnements sécurisés et arceaux pour les vélos
- Rénovation, réduction ou/et extinction nocturne de l'éclairage public
- Création de centrales solaires photovoltaïques villageoises
- Organisation de temps de sensibilisation aux enjeux de la transition
- Financement ou facilitation de l'installation de récupérateurs d'eau de pluie
- ...





Le Plan d'action du SMAPS en 1 coup d'œil

- **Habitat : 6 actions portées par le SMAPS + 1 portée par l'ASDER**
- **Mobilité : 6 actions portées par le SMAPS + 1 portée par Métropole Savoie / AGATE**
- **Production d'énergie : 3 actions portées par le SMAPS (dont 1 non prioritaire) + 2 portées par la DDT73 + 1 action par l'ASDER et Chambre d'Agriculture**
- **Exemplarité des acteurs publics : 11 actions portées par le SMAPS + 1 action à préciser**
- **Mobilisation des acteurs : 9 actions portées par le SMAPS**
- **Consommation & Vulnérabilité climatique : 1 action portée par le CD73 + 1 par la Chambre d'Agriculture.**

→ **TOTAL : 44 actions dont 8 actions partenariales.**

Le plan d'action est détaillé thématique par thématique dans les pages qui suivent.

10 actions phares pour 2021-2023

- 1. Réaliser des diagnostics énergétiques des bâtiments publics des EPCI et des communes**
- 2. Elaborer et adopter un plan de rénovation du tertiaire public**
- 3. Accompagner la rénovation énergétique des logements**
- 4. Réaliser un plan de remplacement des chauffages obsolètes**
- 5. Et un plan de rénovation des logements énergivores**
- 6. Réaliser, adopter et mettre en œuvre un schéma directeur cyclable**
- 7. Travailler avec la Région dans le cadre de la compétence mobilité**
- 8. Identifier les gisements et porteurs de projets en méthanisation**
- 9. Mettre en place dispositif de labellisation/valorisation des projets**
- 10. Organiser des rencontres entre entreprises et collectivités**

Habitat

Sommaire :

- Résumé
- Plan d'action
- Moyens de mise en œuvre





Enjeux

- Le secteur résidentiel représente 26% des consommations d'énergie du territoire
- La rénovation énergétique est le gisement d'économie d'énergie le plus important de ce secteur
- Pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre des logements, le remplacement des chaudières fioul est nécessaire, par des modes de chauffage décarbonés (bois, pompes à chaleur)
- La croissance démographique du territoire est importante, s'accompagnant de construction de nouveaux logements (opportunités d'agir dès la construction), d'une artificialisation des sols et d'un étalement urbain augmentant la dépendance à la voiture.

3 orientations stratégiques :

- **H1. Favoriser la rénovation énergétique et écologique des logements particuliers et collectifs**
 - 4 actions 2021-2023 portées par le SMAPS
- **H2. Développer les énergies renouvelables dans les logements (chaleur et électricité)**
 - 1 action 2021-2023 portée par le SMAPS
- **H3. Valoriser les savoir-faire locaux**
 - 1 action 2021-2023 portée par le SMAPS + 1 portée par l'ASDER

Objectifs clés à 2023 :

- 500 logements rénovés
- 800 chaudières au fioul remplacées
- Réduire la consommation d'énergie du secteur résidentiel de 5% par rapport à 2016

3 actions phares :

- Accompagner et promouvoir les projets de rénovation, d'installation d'énergies renouvelables et l'utilisation de biomatériaux (en lien avec le SPPEH/Réseau FAIRE (objectif : 300 accompagnements réalisés pour 2021-2023))
- Réaliser un plan de rénovation des logements énergivores
- Elaborer un plan de remplacement des chauffages obsolètes.



H1. Favoriser la rénovation énergétique et écologique des logements particuliers et collectifs

Action	Objectif à 2023	Porteur	Partenaires principaux	2021	2022	2023
 Accompagner et promouvoir les projets de rénovation, d'installation d'énergies renouvelables et l'utilisation de biomatériaux (en lien avec le SPPEH/Réseau FAIRE)	300 projets accompagnés 50% des ménages connaissent le réseau FAIRE	SMAPS EPCI Communes	ADSER, DDT, Région			
 Organiser des animations et actions de sensibilisations (balades thermiques...)	10 animations réalisées par an 200 personnes ont assisté à des animations	SMAPS	ASDER			
 Réaliser un plan de rénovation des logements énergivores (<i>en lien avec le plan de remplacement des chauffages obsolètes</i>)	Plan réalisé et mis en œuvre.	SMAPS	ASDER, Communes, EPCI			
 Mettre en place un accompagnement financier pour les ménages avec des revenus bas	A définir avec l'étude Habitat	SMAPS	ANAH			

Code couleur :

Vert : action déjà engagée / contractualisée avec la communauté de travail (ADEME, Etat, Région) et portée par le SMAPS

Orange : action portée par le SMAPS

Bleu : action partenariale

Priorisation des actions :

 Action phare

 Action de base / courante

 Action optionnelle / non prioritaire



H2. Développer les énergies renouvelables dans les logements (chaleur et électricité)

Action	Objectif à 2023	Porteur	Partenaires principaux	2021	2022	2023
 Elaborer un plan de remplacement des chauffages obsolètes (<i>en lien avec plan de rénovation des logements énergivores</i>)	Plan élaboré et mis en œuvre	SMAPS	ASDER, Communes, EPCI			

H3. Valoriser les savoir-faire locaux

Action	Objectif à 2023	Porteur	Partenaires principaux	2021	2022	2023
 Mobiliser et sensibiliser les artisans locaux aux rénovations performantes et à l'utilisation des biomatériaux Aider les artisans à obtenir la labellisation RGE.	1 atelier réalisé par an	SMAPS	CAPEB, CMA, ASDER, associations de professionnels locaux			
 Sensibiliser et mobiliser les acteurs de l'immobilier aux enjeux de la rénovation énergétique	10 agents immobiliers ont signé la charte ACTIMMO	ASDER	SMAPS			

Code couleur :

- Vert :** action déjà engagée / contractualisée avec la communauté de travail (ADEME, Etat, Région) et portée par le SMAPS
- Orange :** action portée par le SMAPS
- Bleu :** action partenariale

Priorisation des actions :

-  Action phare
-  Action de base / courante
-  Action optionnelle / non prioritaire



Moyens disponibles sur le territoire	Moyens supplémentaires nécessaires entre 2021 et 2023
<ul style="list-style-type: none">• Service Aménagement-Habitat-SCOT du SMAPS• Étude habitat en cours• Services urbanisme-PLU des communes• ASDER : conseil/info aux particuliers + formations et MOOC aux artisans• Conseiller CMA• CAPEB : formations aux artisans• Conseillers CAUE• Aides de l'ANAH• Aides de l'Etat pour la rénovation• Programme ACTIMMO par l'ASDER• Programme petites villes de demain	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place du SPPEH (plateforme de conseil) financé à 50% par ADEME/Région – objectif : 3 conseillers d'ici 2023★ Convention avec l'ASDER – 17 k€★ Étude habitat, plans de rénovation et de changement des chaudières : 100 à 150 k€• Renouvellement de l'OPAH (Aides aux ménages précaires : 800k€)• Animation et lien avec les artisans : 0,4 ETP

Le SMAPS, après avoir défini les actions à mettre en œuvre pour les 3 années à venir (voir pages précédentes), a identifié les **moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation de ces actions**. Certains de ces moyens sont déjà en place sur le territoire (par exemples les aides de l'ANAH et les aides de l'Etat pour la rénovation, ou encore les actions déjà réalisées par l'ASDER).

Les 6 actions définies par le SMAPS sur la thématique de l'habitat viennent compléter ces moyens déjà disponibles.

Pour mettre en œuvre ces 6 actions, les moyens nécessaires sont détaillés dans la colonne de droite. Ils sont chiffrés de manière globale et pourront être répartis entre les différents contributeurs à la mise en œuvre d'une action (SMAPS, EPCI, Communes, partenaires). Cette première estimation permet de visualiser qu'il y a un travail important de recherche de financement et de moyens humains pour parvenir à mettre en œuvre les actions prévues.

Travail restant à faire : le COPIL TEPOS devra définir précisément, action par action, le modèle de financement (par des moyens prise en charge par le SMAPS, part alimentée par les EPCI / Communes, part issue de subventions ou appels à projet / financeurs externes...). Ce travail se fera lors de la définition du budget annuel ou bien en fonction des opportunités qui permettent d'augmenter les capacités de l'Avant Pays Savoyard à mettre en œuvre des actions (exemple : appel à projet, subvention...). Ces opportunités de financement seront identifiées et sollicitées par le SMAPS, afin d'avoir une montée en charge des moyens dédiés à la transition énergétique sur l'Avant Pays Savoyard.

Pour 2021, le SMAPS s'est déjà engagé sur un budget de 17 k€ pour la mise en place d'une convention avec l'ASDER pour l'action de l'axe H1 : Organiser des animations et actions de sensibilisations (balades thermiques...).



Mobilité



Sommaire :

- Résumé
- Plan d'action
- Moyens de mise en œuvre



Enjeux

- Le secteur des transports routiers représente 58% des consommations d'énergie du territoire
- Ce secteur est dépendant presque uniquement des carburants pétroliers, très émetteurs de gaz à effet de serre
- Les flux de transports du territoire sont très liés aux territoires voisins (travail, éducation, tourisme)... Cependant le territoire possède aussi des pôles d'activité et des zones touristiques sur lesquelles agir pour une mobilité plus durable.

3 orientations stratégiques :

- **M1. Diminuer les besoins de déplacement et organiser la mobilité sur le territoire :**
 - 3 actions 2021-2023
- **M2. Développer le covoiturage**
 - 1 action 2021-2023
- **M3. Développer infrastructures et services pour le vélo et les mobilités actives**
 - 3 actions 2021-2023 portées par le SMAPS

Objectifs clés à 2023 :

- Augmentation du nombre de personnes par voiture ; Diminution du nombre de voitures « autosolistes »
- +1 point de part modale pour le vélo
- Augmentation du nombre de cyclistes et d'usagers du TER
- Baisse du trafic routier
- Réduction de la consommation d'énergie des transports routiers de 8%.

2 actions phares :

- Travailler avec la Région dans le cadre de la compétence mobilité pour améliorer les services de mobilités locaux (TER, car, fréquences et arrêt, intermodalité avec le vélo...)
- Réaliser, adopter et accompagner la mise en œuvre d'un schéma directeur cyclable à l'échelle de l'Avant Pays Savoyard.



M1. Diminuer les besoins de déplacement et organiser la mobilité sur le territoire



Action	Objectif à 2023	Porteur	Partenaires principaux	2021	2022	2023
Travailler avec la Région dans le cadre de la compétence mobilité. Négocier une amélioration des services de mobilité gérés par la région : desserte SNCF et lignes de bus, inter modalités et places des vélos dans les TER et bus, fréquence des lignes et arrêts...		SMAPS, EPCI	Région, territoires limitrophes, AREA, SNCF			
Réaliser un plan de mobilité simplifié / Schéma directeur de mobilité	A préciser.	SMAPS	EPCI, communes, EPCI et territoires limitrophes, Région			
Réaliser une enquête Déplacements-Ménages et actualiser l'outil MODEOS	Enquête réalisée. Outil utilisé.	Métropole Savoie, AGATE	SMAPS, EPCI			

M2. Développer le covoiturage

Action	Objectif à 2023	Porteur	Partenaires principaux	2021	2022	2023
Développer un programme d'autostop organisé (Rézo Pouce) : mise en relation + arrêts sécurisés. Promouvoir l'autostop et le covoiturage	1500 inscrits 2 évènements de promotion réalisés.	SMAPS	EPCI, communes, PNR Chartreuse, Région			

Code couleur :

Vert : action déjà engagée / contractualisée avec la communauté de travail (ADEME, Etat, Région) et portée par le SMAPS

Orange : action portée par le SMAPS

Bleu : action partenariale

Priorisation des actions :



Action phare



Action de base / courante



Action optionnelle / non prioritaire



M3. Développer infrastructures et services pour le vélo et les mobilités actives

Action	Objectif à 2023	Porteur	Partenaires principaux	2021	2022	2023
★ Réaliser et adopter un schéma directeur cyclable. Accompagner sa mise en œuvre	Schéma directeur cyclable élaboré et adopté Premières réalisations sur les axes structurants : - Maillage rive Ouest Lac d'Aiguebelette - RD921 entre Lac et Novalaise - RD1504 entre Yenne et la galerie sécurisée du tunnel du Chat - Connexions depuis La Bridoire, St Béron, Domessin vers Pont de Beauvoisin - Liaison St Genix-Belmont Tramonet	SMAPS	EPCI, communes, SPL Ecomobilité, Région			
Organiser des animations pour promouvoir la mobilité douce / active.	18 animations réalisés (2 par EPCI/an)	SMAPS	Association de cyclistes locale Autoécoles SPL Ecomobilité, Région			
Développer et promouvoir les services associés à l'utilisation du vélo	Réalisation d'un cartoguide vélo.	SMAPS	Région, EPCI, Communes,			

Code couleur :

Vert : action déjà engagée / contractualisée avec la communauté de travail (ADEME, Etat, Région) et portée par le SMAPS

Orange : action portée par le SMAPS

Bleu : action partenariale

Priorisation des actions :

★ Action phare

■ Action de base / courante

() Action optionnelle / non prioritaire



Moyens disponibles sur le territoire	Moyens supplémentaires nécessaires entre 2021 et 2023
<ul style="list-style-type: none"> • Schéma directeur cyclable / Plan Vélo en cours • SMAPS / AuRA Entreprises : lien avec les entreprises • SMAPS : service tourisme-nature-vélo • Offices de tourisme • Conseillers CCI : mobilité entreprises et inter-entreprises • Agence écomobilité Savoie-Mont Blanc • Région : stationnement vélo dans les gares + places vélo dans les train • Appels à projets ADEME / Région sur la mobilité • Services voirie communes, EPCI et département 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du Schéma directeur cyclable (développement des infrastructures cyclables et services vélo) : ~500 k€/an (entre 10 et 30€/habitant/an) (voir le Schéma Directeur Cyclable pour définition précise) ★ Plan de mobilité simplifié : 20-30 k€ ★ Service de covoiturage spontané : 18 k€ • Animation mobilité + dialogue avec la Région et Métropoles : 0,5 ETP • Réalisation d'un cartoguide vélo : 15k€

Le SMAPS, après avoir défini les actions à mettre en œuvre pour les 3 années à venir (voir pages précédentes), a identifié les **moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation de ces actions**. Certains de ces moyens sont déjà en place sur le territoire (par exemple l'accompagnement en cours sur le schéma directeur cyclable ou encore les actions de la Région Auvergne Rhône Alpes).

Les 6 actions définies par le SMAPS sur la thématique de la mobilité viennent compléter ces moyens déjà disponibles.

Pour mettre en œuvre ces 6 actions, les moyens nécessaires sont détaillés dans la colonne de droite. Ils sont chiffrés de manière globale et pourront être répartis entre les différents contributeurs à la mise en œuvre d'une action (SMAPS, EPCI, Communes, partenaires). Cette première estimation permet de visualiser qu'il y a un travail important de recherche de financement et de moyens humains pour parvenir à mettre en œuvre les actions prévues.

Travail restant à faire : le COPIL TEPOS devra définir précisément, action par action, le modèle de financement (par des moyens prise en charge par le SMAPS, part alimentée par les EPCI / Communes, part issue de subventions ou appels à projet / financeurs externes...). Ce travail se fera lors de la définition du budget annuel ou bien en fonction des opportunités qui permettent d'augmenter les capacités de l'Avant Pays Savoyard à mettre en œuvre des actions (exemple : appel à projet, subvention...). Ces opportunités de financement seront identifiées et sollicitées par le SMAPS, afin d'avoir une montée en charge des moyens dédiés à la transition énergétique sur l'Avant Pays Savoyard.

Pour 2021, le SMAPS s'est déjà engagé sur un budget de 30 k€ pour la mobilité.



Production d'énergie

Sommaire :

- Résumé
- Plan d'action
- Moyens de mise en œuvre





Enjeux

- Le territoire produit de l'électricité issue des barrages (qui alimentent la consommation nationale)
- Une partie de la chaleur consommée provient de bois-énergie local
- De nombreuses filières d'énergie renouvelable et locale peuvent se développer : solaire photovoltaïque (8 sites propices identifiés sans empiéter sur les terres agricoles), méthanisation (résidus de culture et effluents d'élevage)...
- La filière bois est active mais a besoin d'être structurée pour mieux valoriser cette ressource tout en adoptant une gestion durable des forêts

3 orientations stratégiques :

- **E1. Renforcer la filière locale bois-énergie**
 - 1 action 2021-2023 portée par le SMAPS
- **E2. Développer le solaire photovoltaïque**
 - 2 actions 2021-2023 portées par le SMAPS + 1 action portée par la DDT73 + 1 action portée par ASDER et Chambre d'Agriculture + 1 action optionnelle
- **E3. Développer la méthanisation**
 - 1 action 2021-2023 portée par le SMAPS + 1 action portée par la DDT73

Objectifs clés à 2023 :

- + 300 bâtiments chauffés au bois-énergie (+2 GWh de production annuelle)
- Multiplier par 1,2 la production d'énergie totale du territoire pour atteindre 15% de la consommation (cette dernière étant réduite de 6% en 2023)

1 action phare :

- Identifier les gisements de matière fermentescible et les porteurs de projets, à travers la réalisation d'une étude.



Production d'énergie : Plan d'action (1/3)

E1. Renforcer la filière locale bois-énergie

Action	Objectif à 2023	Porteur	Partenaires principaux	2021	2022	2023
Promouvoir les chaufferies bois-énergie et les petits réseaux de chaleur approvisionnés localement.	7 collectivités et 5 entreprises ont réalisé un projet de chaufferie bois ou/et de réseau de chaleur	SMAPS	PNR Chartreuse, SDES (réseaux de chaleur), ADEME (Fonds Chaleur + COT ENR), SEM EnR départementale + Pôle Excellence Bois			

Code couleur :

Vert : action déjà engagée / contractualisée avec la communauté de travail (ADEME, Etat, Région) et portée par le SMAPS

Orange : action portée par le SMAPS

Bleu : action partenariale

Priorisation des actions :

 Action phare

 Action de base / courante

 Action optionnelle / non prioritaire



Production d'énergie : Plan d'action (2/3)

E2. Développer le solaire photovoltaïque

Action	Objectif à 2023	Porteur	Partenaires principaux	2021	2022	2023
 Identifier les sites exploitables pour le solaire photovoltaïque au sol.	2 communes portent un projet de PV au sol.	DDT73	Enedis, SMAPS, EPCI, Communes, INES			
Intégrer les sites de développement ENR dans les documents d'urbanisme		SMAPS EPCI Communes	DDT			
 Réaliser et promouvoir un cadastre solaire	Cadastre réalisé.	SMAPS	INES, ASDER, DDT			
 Accompagner les projets photovoltaïques sur les toitures agricoles	7 projets de 100 kWc accompagnés	ASDER / Chambre d'agriculture	SMAPS			

Code couleur :

Vert : action déjà engagée / contractualisée avec la communauté de travail (ADEME, Etat, Région) et portée par le SMAPS

Orange : action portée par le SMAPS

Bleu : action partenariale

Priorisation des actions :

 Action phare

 Action de base / courante

 Action optionnelle / non prioritaire



E3. Développer la méthanisation

Action	Objectif à 2023	Porteur	Partenaires principaux	2021	2022	2023
 Identifier les gisements de matière fermentescible et les porteurs de projets, à travers la réalisation d'une étude (interne ou externalisée)	Etude réalisée et gisement identifié.	SMAPS	Chambre d'agriculture, GRDF, Maison des agriculteurs, DDT, Région, DRAAF, PNR Chartreuse, Privés			
 Accompagner les porteurs de projets de méthaniseurs	2 porteurs de projet sont accompagnés.	DDT73	Chambre d'agriculture, GRDF, Maison des agriculteurs, Région, DRAAF SMAPS : suit la mise en œuvre			

Code couleur :

Vert : action déjà engagée / contractualisée avec la communauté de travail (ADEME, Etat, Région) et portée par le SMAPS

Orange : action portée par le SMAPS

Bleu : action partenariale

Priorisation des actions :

 Action phare

 Action de base / courante

 Action optionnelle / non prioritaire



Production d'énergie – Moyens de mise en œuvre

Moyens disponibles sur le territoire	Moyens supplémentaires envisagé entre 2021 et 2023
<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Excellence bois : accompagnement de projets et des acteurs de la filière bois • ADEME (Fonds Chaleur) + Région : aides à l'investissement chaufferies bois • Maison des agriculteurs ★ DDT : Identification des sites propices au photovoltaïque au sol (zones non agricoles) • ASDER : accompagnement communes et EPCI sur les projets ENR • ASDER / Chambre d'agriculture : accompagnement des agriculteurs sur leur projet ENR • Région : dispositif Starter ENR (subvention études de gisement et études de faisabilité) • Appels à projet : aides à l'investissement • AuRA EE : conseil stratégie méthanisation 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Accompagnement des communes projets chaufferies / réseaux de chaleur bois : 0,5 ETP ★ Animation autres filières + coordination du portage : 0,3 ETP • Intégration des ENR dans les PLU (OAP énergie) : 0,2 ETP • Etude gisement méthanisable : 20-30 k€ • Cadastre solaire : 20 k€

Le SMAPS, après avoir défini les actions à mettre en œuvre pour les 3 années à venir (voir pages précédentes), a identifié les **moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation de ces actions**. Certains de ces moyens sont déjà en place sur le territoire (par exemple les études de la DDT ou encore les actions déjà réalisées par l'ASDER).

Les 5 actions définies par le SMAPS sur la thématique de la production d'énergie viennent compléter ces moyens déjà disponibles.

Pour mettre en œuvre ces 5 actions, les moyens nécessaires sont détaillés dans la colonne de droite. Ils sont chiffrés de manière globale et pourront être répartis entre les différents contributeurs à la mise en œuvre d'une action (SMAPS, EPCI, Communes, partenaires). Cette première estimation permet de visualiser qu'il y a un travail important de recherche de financement et de moyens humains pour parvenir à mettre en œuvre les actions prévues.

Travail restant à faire : le COPIL TEPOS devra définir précisément, action par action, le modèle de financement (par des moyens prise en charge par le SMAPS, part alimentée par les EPCI / Communes, part issue de subventions ou appels à projet / financeurs externes...). Ce travail se fera lors de la définition du budget annuel ou bien en fonction des opportunités qui permettent d'augmenter les capacités de l'Avant Pays Savoyard à mettre en œuvre des actions (exemple : appel à projet, subvention...). Ces opportunités de financement seront identifiées et sollicitées par le SMAPS, afin d'avoir une montée en charge des moyens dédiés à la transition énergétique sur l'Avant Pays Savoyard.



Exemplarité des acteurs publics



Sommaire :

- Résumé
- Plan d'action
- Moyens de mise en œuvre



Exemplarité des acteurs publics – Résumé

Enjeux

- Les collectivités doivent montrer l'exemple et être précurseur des modes de vie bas-carbone.
- La transition énergétique est un domaine transverse (habitat, urbanisme, mobilité, développement économique...) et doit donc être partagé
- La formation et la compréhension des enjeux sont un prérequis aux changements d'habitudes et à la mise en place d'actions par les élus et agents.

3 orientations stratégiques :

- **P1. Mobiliser les élus et agents des collectivités et assurer une mise en œuvre collective et partagée de la démarche Territoire à Énergie Positive**
 - 4 actions 2021-2023 portées par le SMAPS
- **P2. Développer la mobilité décarbonée dans l'administration publique**
 - 4 actions 2021-2023 portées par le SMAPS
- **P3. Agir pour des bâtiments publics sobres en énergie**
 - 3 actions 2021-2023 portées par le SMAPS + 1 action à préciser

Objectifs clés à 2023 :

- 100% des EPCI mettent en œuvre des actions Territoire à Énergie Positive
- 60% des communes mettent en œuvre des actions Territoire à Énergie Positive
- 60% des agents et élus effectuent leur trajet en mobilité active ou covoiturage
- Les gestes d'économies d'énergie et la rénovation thermique de bâtiments permettent d'atteindre une baisse de 1 GWh (-1%) des consommations d'énergie du secteur tertiaire.

2 actions phares :

- Réaliser des diagnostics énergétiques des bâtiments publics des EPCI et des communes
- Elaborer et adopter un plan d'action rénovation tertiaire public



Exemplarité des acteurs publics : Plan d'action (1/3)

P1. Mobiliser les élus et agents des collectivités et assurer une mise en œuvre collective et partagée de la démarche Territoire à Énergie Positive

Action	Objectif d'ici 2023	Porteur	Partenaires principaux	2021	2022	2023
 Coordonner le pilotage de la démarche Territoire à Énergie Positive entre le SMAPS, les EPCI et les communes en favorisant l'implication des élus et la transversalité	1 COFIL par semestre	SMAPS	Communes, EPCI			
 Suivre l'avancement des actions Territoire à Énergie Positive et évaluer l'impact du plan au bout de 3 ans	1 réunion de suivi par an. Bilan des actions réalisé à 3 ans et évaluation des résultats.	SMAPS	ADEME, DDT, Région			
 Mobiliser les autres services pour favoriser une construction et une mise en œuvre partagée	80% des agents SMAPS, EPCI & Communes ont participé à un atelier de mobilisation. 6 ateliers de mobilisation réalisés.	SMAPS, EPCI, Communes	Communes, EPCI			
 Faire monter en compétence les élus sur les enjeux de la transition énergétique	1 rencontre tous les 2 mois organisée avec au moins 25 participants. Rythme à ajuster au cours du temps.	SMAPS	ASDER, SDES, Communes, EPCI et autres partenaires ponctuels (CAUE, PEB...)			

Code couleur :

Vert : action déjà engagée / contractualisée avec la communauté de travail (ADEME, Etat, Région) et portée par le SMAPS

Orange : action portée par le SMAPS

Bleu : action partenariale

Priorisation des actions :

 Action phare

 Action de base / courante

 Action optionnelle / non prioritaire



Exemplarité des acteurs publics : Plan d'action (2/3)

P2. Développer la mobilité décarbonée dans l'administration publique

Action	Objectif d'ici 2023	Porteur	Partenaires principaux	2021	2022	2023
 Faire l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) & définir un système de mise à disposition	2 VAE acquis par le SMAPS 6 VAE acquis par les EPCI ou communes	<ul style="list-style-type: none"> • SMAPS • EPCI • Communes 				
 Organiser des formations à l'écoconduite (techniciens et élus) et à l'utilisation de VAE.	50 agents sont formés à l'écoconduite 50 élus sont formés à l'écoconduite	<ul style="list-style-type: none"> • SMAPS • EPCI • Communes 				
 Déployer le télétravail (techniciens et élus)	Définition d'un nombre de jours par semaine autorisés pour les agents SMAPS et EPCI dont les postes sont télétravaillables	<ul style="list-style-type: none"> • SMAPS • EPCI • Communes 				
 Mettre en place le covoiturage entre élus, entre agents... du SMAPS, des EPCI, des communes	50% des agents (SMAPS et EPCI) pratiquent le covoiturage au moins 1 fois par semaine.	<ul style="list-style-type: none"> • SMAPS • EPCI • Communes 	Agence Ecomobilité			

Code couleur :

Vert : action déjà engagée / contractualisée avec la communauté de travail (ADEME, Etat, Région) et portée par le SMAPS

Orange : action portée par le SMAPS

Bleu : action partenariale

Priorisation des actions :

 Action phare

 Action de base / courante

 Action optionnelle / non prioritaire



Exemplarité des acteurs publics : Plan d'action (3/3)

P3. Agir pour des bâtiments publics sobres en énergie

Action	Objectif à 2023	Porteur	Partenaires principaux	2021	2022	2023
 Réaliser des diagnostics énergétiques des bâtiments publics des EPCI et des communes	60 bâtiments publics ont été audités	<ul style="list-style-type: none"> • SMAPS • EPCI • Communes 	SDES, ASDER, CAUE			
 Elaborer et adopter un plan d'action rénovation tertiaire public	100% des EPCI disposent d'un plan de rénovation de leur patrimoine. 5 communes importantes disposent d'un plan de rénovation de leur patrimoine.	<ul style="list-style-type: none"> • SMAPS • EPCI • Communes 	CD73(collèges) Région etc.			
 Accompagner et conseiller les collectivités dans leurs travaux de rénovation (CEP) Promouvoir les dispositifs d'accompagnement à la rénovation du patrimoine public	1 projet de rénovation accompagné par commune et 1 par EPCI 60% des communes sont suivies par l'ASDER ou le SDES (CEP) d'ici 2023.	SMAPS, SDES, ASDER	EPCI, Communes			
Accompagner les collectivités dans l'intégration de critères environnementaux dans les appels d'offres publics	100% des marchés (SMAPS, EPCI, Communes) intègrent des critères environnementaux	AGATE ? CAUE ? CD73 – DDT ? (porteur à préciser)	SMAPS			



Exemplarité des acteurs publics

Moyens disponibles sur le territoire	Moyens supplémentaires nécessaires entre 2021 et 2023
<ul style="list-style-type: none"> • Service TEPOS SMAPS : suivi et pilotage de la démarche Territoire à Énergie Positive ; animation territoriales auprès des élus • SDES : conseiller en énergie partagée (CEP) • EPCI : élus et agents • Communes : élus et agents 	<ul style="list-style-type: none"> ★ • Coordination et suivi de la démarche et des actions : 0,2 ETP ★ • Formation des agents et élus (10 à 20 k€/an) ★ • Acquisition vélos à assistance électrique SMAPS (2000€/vélo) ★ • Faire appel au CEP (conseiller en énergie partagé)

Le SMAPS, après avoir défini les actions à mettre en œuvre pour les 3 années à venir (voir pages précédentes), a identifié les **moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation de ces actions**. Certains de ces moyens sont déjà en place sur le territoire (par exemple le service Conseiller en énergie partagé du SDES).

Les 11 actions définies par le SMAPS pour l'exemplarité des acteurs publics viennent compléter ces moyens déjà disponibles.

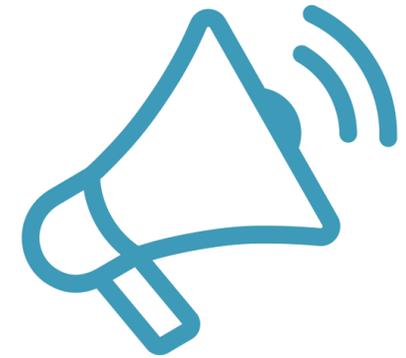
Pour mettre en œuvre ces 11 actions, les moyens nécessaires sont détaillés dans la colonne de droite. Ils sont chiffrés de manière globale et pourront être répartis entre les différents contributeurs à la mise en œuvre d'une action (SMAPS, EPCI, Communes, partenaires). Cette première estimation permet de visualiser qu'il y a un travail important de recherche de financement et de moyens humains pour parvenir à mettre en œuvre les actions prévues.

Travail restant à faire : le COPIL TEPOS devra définir précisément, action par action, le modèle de financement (par des moyens prise en charge par le SMAPS, part alimentée par les EPCI / Communes, part issue de subventions ou appels à projet / financeurs externes...). Ce travail se fera lors de la définition du budget annuel ou bien en fonction des opportunités qui permettent d'augmenter les capacités de l'Avant Pays Savoyard à mettre en œuvre des actions (exemple : appel à projet, subvention...). Ces opportunités de financement seront identifiées et sollicitées par le SMAPS, afin d'avoir une montée en charge des moyens dédiés à la transition énergétique sur l'Avant Pays Savoyard.

Pour 2021, le SMAPS a budgété 8 k€ pour encourager le déploiement du CEP et 5 k€ sur la formation et sensibilisation des élus et agents (en complément de la convention ASDER).



Mobilisation des acteurs



Sommaire :

- Résumé
- Plan d'action
- Moyens de mise en œuvre



Enjeux

- Les habitants, entreprises et agriculteurs sont des acteurs clés pour massifier les actions de transition énergétique sur le territoire. Les collectivités (SMAPS, EPCI, communes) adoptent un rôle de coordinateur et d'incitateurs.
- La formation et la compréhension des enjeux sont un prérequis aux changements d'habitudes et à la mise en place d'actions par les acteurs et habitants.

3 orientations stratégiques :

- **A1. Sensibiliser et former les citoyens du territoire aux enjeux et aux leviers d'actions**
 - 3 actions 2021-2023 portées par le SMAPS
- **A2. Créer des dynamiques citoyennes autour de la transition énergétique**
 - 1 action 2021-2023 portée par le SMAPS
- **A3. Inciter les acteurs économiques et agricoles à agir pour la transition énergétique**
 - 5 actions 2021-2023 portées par le SMAPS

Objectifs clés à 2023 :

- Les efforts des habitants (sobriété énergétique dans les logements) permettent de baisser de 1,4% les consommations d'énergie résidentielles ; soit une économie de 3 GWh
- Les efforts des entreprises permettent de baisser les consommations d'énergie du secteur industriel de 4% (-2 GWh)

2 actions phares :

- Mettre en place un dispositif de labellisation/valorisation des projets de transition énergétique
- Organiser des rencontres associant entreprises et collectivités.



Mobilisation des acteurs : Plan d'action (1/2)

A1. Sensibiliser et former les citoyens du territoire aux enjeux et aux leviers d'actions

Action	Objectif à 2023	Porteur	Partenaires principaux	2021	2022	2023
 Faire connaître et donner une image engageante et mobilisatrice de la démarche Territoire à Energie Positive	100% des habitants connaissent la démarche Territoire à Energie Positive.	SMAPS	EPCI et communes : relais de la communication			
 Développer, mettre à disposition des outils pédagogiques et former à l'animation des acteurs.	3 malles pédagogiques sont mises à disposition des animateurs.	SMAPS	EPCI et communes, associations, bibliothèques, ASDER			
 Accompagner les enseignants et les écoles dans la réalisation de projets de transition.	10 classes ont réalisé un projet en lien avec la transition écologique.	Communes, SMAPS	ASDER, associations, Education Nationale			

A2. Créer des dynamiques autour de la transition énergétique

Action	Objectif à 2023	Porteur	Partenaires principaux	2021	2022	2023
 Mettre en place un dispositif de labellisation/valorisation des projets de transition énergétique	Dispositif mis en place.	SMAPS	A préciser			

Code couleur :

Vert : action déjà engagée / contractualisée avec la communauté de travail (ADEME, Etat, Région) et portée par le SMAPS

Orange : action portée par le SMAPS

Bleu : action partenariale

Priorisation des actions :

 Action phare

 Action de base / courante

 Action optionnelle / non prioritaire



Mobilisation des acteurs : Plan d'action (2/2)

A3. Inciter les acteurs économiques et agricoles à agir pour la transition énergétique

Action	Objectif à 2023	Porteur	Partenaires principaux	2021	2022	2023
 Réaliser un inventaire qualifié des acteurs économiques : Entreprises les plus consommatrices d'énergie, Offreurs de service (Efficacité énergétique, ENR), Entreprises exemplaires, Entreprises du secteur énergétique	Inventaire réalisé	SMAPS	CMA, CCI, Aura Entreprises			
 Organiser des rencontres associant entreprises et collectivités	1 rencontre organisée par an.	SMAPS	CMA, CCI, Aura Entreprises			
 Mettre en relation les acteurs économiques avec les acteurs intermédiaires (CCI, CMA) pour les accompagner dans leurs actions de transition	60 entreprises accompagnées	SMAPS	CMA, CCI, Aura Entreprises			
 Repérer les bonnes pratiques agricoles et les valoriser	<ul style="list-style-type: none"> • 2 rencontres par an organisées avec les agriculteurs • 1 retour d'expérience par an mis en avant par an auprès des agriculteurs et du grand public. 	SMAPS	CASMB			
 Mobiliser et faire monter en compétence les offices de tourisme et les prestataires sur l'écotourisme / le slowtourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action adopté et en cours de mise en œuvre. • 30 acteurs formés (OT, élus, prestataires...) • Création de produits touristiques en lien avec la gare de Lépin. 	SMAPS	Offices de tourisme. A REVOIR/PRECISER			



Mobilisation des acteurs – Moyens de mise en œuvre

Moyens disponibles sur le territoire	Moyens supplémentaires nécessaires entre 2021 et 2023
<ul style="list-style-type: none"> • Service TEPOS SMAPS • CMA • CCI • Agate – Agence Alpine des territoires • Chambre d’agriculture • Aides Plan de relance pour les entreprises • Associations environnementales locales • Collectifs citoyens existants 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Communication : 0,2 ETP + 10 à 20 k€/an ★ Animation territoriale : 0,5 ETP • Opérations éco-défis avec CMA (financée par ADEME/Région)

Budget SMAPS 2021 : 8 k€ communication

Le SMAPS, après avoir défini les actions à mettre en œuvre pour les 3 années à venir (voir pages précédentes), a identifié les **moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation de ces actions**. Certains de ces moyens sont déjà en place sur le territoire (par exemple les actions des chambres consulaires).

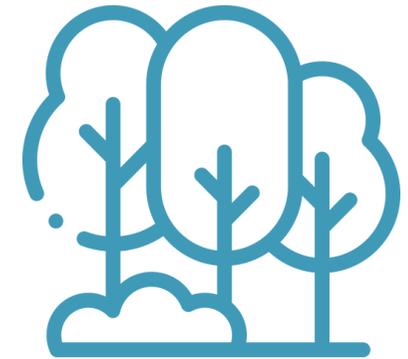
Les 9 actions définies par le SMAPS pour la mobilisation des acteurs viennent compléter ces moyens déjà disponibles.

Pour mettre en œuvre ces 9 actions, les moyens nécessaires sont détaillés dans la colonne de droite. Ils sont chiffrés de manière globale et pourront être répartis entre les différents contributeurs à la mise en œuvre d’une action (SMAPS, EPCI, Communes, partenaires). Cette première estimation permet de visualiser qu’il y a un travail important de recherche de financement et de moyens humains pour parvenir à mettre en œuvre les actions prévues.

Travail restant à faire : le COPIL TEPOS devra définir précisément, action par action, le modèle de financement (par des moyens prise en charge par le SMAPS, part alimentée par les EPCI / Communes, part issue de subventions ou appels à projet / financeurs externes...). Ce travail se fera lors de la définition du budget annuel ou bien en fonction des opportunités qui permettent d’augmenter les capacités de l’Avant Pays Savoyard à mettre en œuvre des actions (exemple : appel à projet, subvention...). Ces opportunités de financement seront identifiées et sollicitées par le SMAPS, afin d’avoir une montée en charge des moyens dédiés à la transition énergétique sur l’Avant Pays Savoyard.



Consommation et vulnérabilité climatique



Sommaire :

- Résumé
- Plan d'action
- Moyens de mise en œuvre



Enjeux

- Le dérèglement du climat a des conséquences locales : augmentation des températures et canicules, sécheresses, baisse des précipitations, baisse des débits des cours d'eau, augmentation des températures de l'eau du lac...
- Le secteur agricole et les écosystèmes (dont dépendent aussi des activités économiques telles que le tourisme) sont particulièrement vulnérables face à ces conséquences.
- Au-delà de l'impact des activités directes du territoire (logements, entreprises, administrations...) les habitudes de consommations des habitants et acteurs ont un impact environnemental. Le premier enjeu est de viser de moins consommer (réduisant les impacts environnementaux en amont ainsi que la production locale de déchets) ; puis d'orienter les consommations vers des produits plus durables.
- La consommation de produits locaux permet également de valoriser les producteurs et commerçants locaux.

2 orientations stratégiques :

- **C1. Favoriser une consommation locale et durable**
 - 1 action 2021-2023 portée par le CD73
- **C2. Préserver et préparer le territoire face aux changements climatiques**
 - 1 action 2021-2023 portée par la Chambre d'Agriculture

Objectifs clés à 2023 :

- Baisse de la vulnérabilité du territoire et de ses activités clés face aux aléas climatiques
- 11% des agriculteurs ont mis en place des pratiques bas-carbone : conservation des sols, haies, polyculture... (430 ha de culture)
- Augmenter la consommation de produits locaux
- Diminuer l'empreinte carbone des habitants du territoire



C1. Favoriser une consommation locale et durable

Action	Objectifs	Porteur	Partenaires principaux	2021	2022	2023
Participer au plan alimentaire départemental en concertation avec les acteurs locaux (producteurs et consommateurs)	Plan élaboré et en cours de mise en œuvre.	CD73	Chambre d'agriculture, Maisons des agriculteurs, SMAPS			

C2. Préserver et préparer le territoire face aux changements climatiques

Action	Objectif à 2023	Porteur	Partenaires principaux	2021	2022	2023
Mettre en œuvre un plan d'adaptation au changement climatique de l'agriculture locale	10% des agriculteurs formés aux bonnes pratiques (20 agriculteurs)	Chambre d'agriculture	Maison des agriculteurs, SMAPS			

Code couleur :

Vert : action déjà engagée / contractualisée avec la communauté de travail (ADEME, Etat, Région) et portée par le SMAPS

Orange : action portée par le SMAPS

Bleu : action partenariale

Priorisation des actions :

 Action phare

 Action de base / courante

 Action optionnelle / non prioritaire



Moyens disponibles sur le territoire

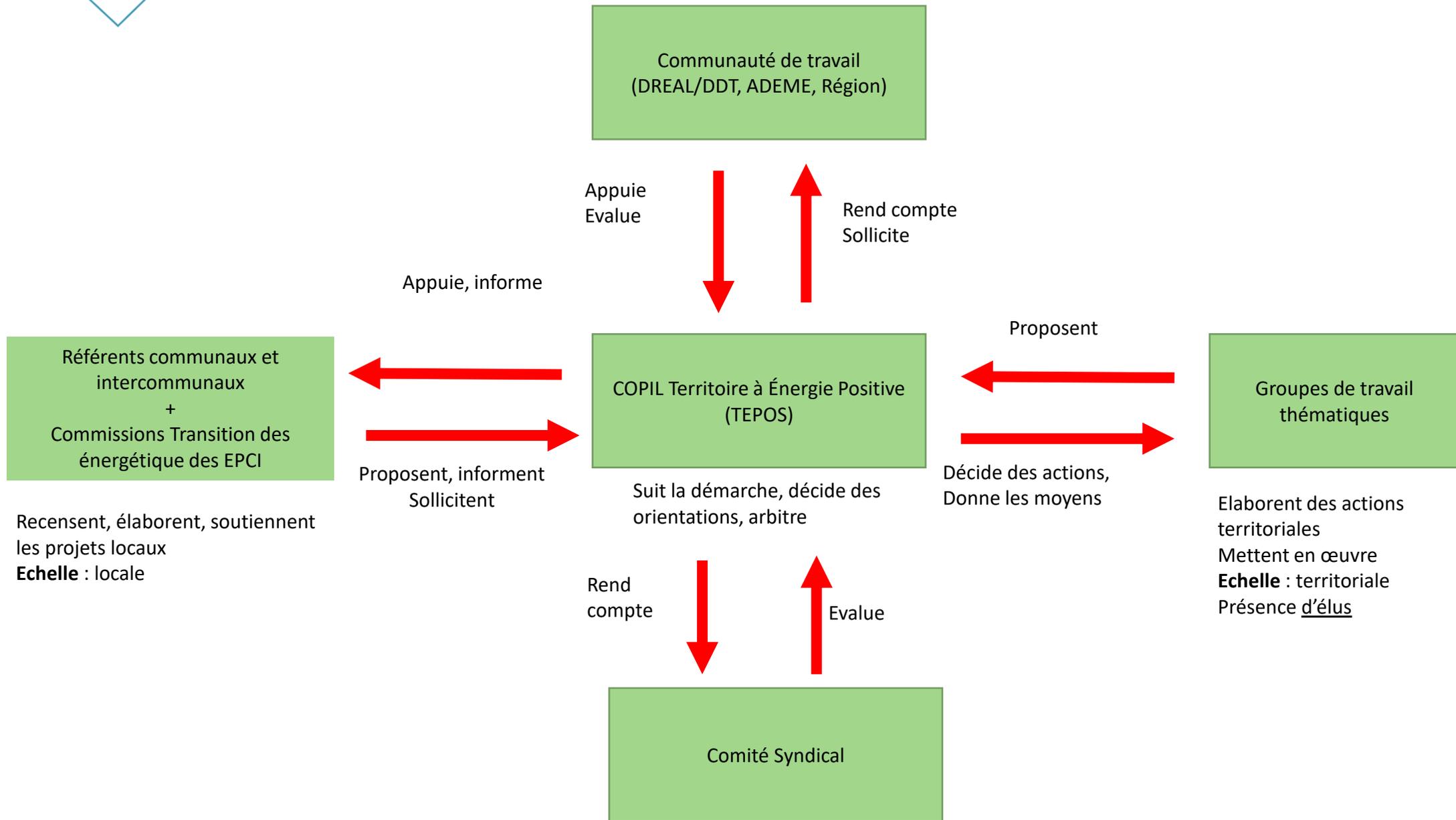
- Chambre d'agriculture : plan d'adaptation au changement climatique (besoins en eau) + accompagnement labellisation HVE
- Aides financières Agence de l'eau
- PNR
- Conservatoire des espaces naturels
- Office français de la biodiversité (appel à projet atlas de la biodiversité communale)
- Trame verte et bleue du SCOT
- Maison des Agriculteurs
- Offices de tourisme (viticulteurs locaux)
- Associations locales environnementales

Moyens supplémentaires nécessaires entre 2021 et 2023

- ★ Communication : Valoriser les modèles agricoles vertueux
- Animation : 0,2 ETP

Gouvernance et suivi







Méthode :

- 1 indicateur de suivi défini pour chaque action (fréquence annuelle de collecte via les groupes de travail thématiques, et rapport annuel au COPIL TEPOS)
- Plusieurs indicateurs de résultat par thématiques pour évaluer l'impact des actions (évaluation à 3 ans avec la communauté de travail : ADEME + Région + DDT)
- 1 COPIL TEPOS
 - **Composition du COPIL TEPOS** : élus du SMAPS, référents TEPOS de chaque EPCI, DGS des EPCI, ADEME, Région, DDT.
 - Fréquence : 1 à 2 réunions du COPIL TEPOS par an ; 2 ou 3 en 2021 pour le démarrage
- **5 groupes de travail thématiques** : Habitat et urbanisme, Mobilité, Production d'énergie, Patrimoine public, Mobilisation des entreprises.
 - Composition des groupes de travail thématiques : services et partenaires impliqués dans la mise en œuvre des actions, élus référents (SMAPS et EPCI) sur le sujet. Il reste à définir 1 élu du SMAPS référent par groupe de travail.
 - Fréquence : A minima 2 réunions de chaque groupe de travail thématique par an pour le bilan actions réalisées, suivi de la mise en œuvre et objectifs de l'année à venir.

Engagement des communes et EPCI

- Définir les actions que les EPCI souhaitent mettre en œuvre (travail des commissions TEPOS des EPCI) et les réaliser. Le référent TEPOS de l'EPCI en fait part au COPIL TEPOS.
- Rencontre des communes et référents communaux, présentation en communauté de communes et en commune en fonction des demandes
- Mise en place de commissions Développement durable/transition énergétique dans les EPCI
- Intégration d'élus dans les groupes de travail thématiques à venir
- **Objectif : 1 élu référent « Territoire à Energie Positive » dans chaque EPCI et dans chaque commune**

Annexes

- Compte-rendu de l'atelier citoyen du 14 décembre (émergence d'idées d'actions)

Comment massifier la rénovation des logements ?

- FREINS : Coût de la rénovation énergétique – en particulier sur les logements anciens (difficultés techniques)
 - BESOINS : Aide pour faire des diagnostics pour mieux rénover
 - ACTION PROPOSEE : **Faire connaître les dispositifs existants (communication)**
 - **Mise à disposition de caméras thermiques**
 - **Indexer les taxes locales sur la performance énergétique des bâtiments**
- Beaucoup d’arnaques, manque de confiance envers les artisans, méconnaissance des artisans potentiels, manque d’offre d’artisans
 - Etablir la confiance entre les acteurs de la rénovation et les particuliers
 - **Transmettre aux citoyens la liste des professionnels agréés RGE**
 - **Développer l’implantation de professionnels reconnus localement**
- Complexité administrative et technique, difficulté pour connaître et avoir les aides
 - Obtenir des informations claires qui recensent les aides disponibles
 - **Fournir un accompagnement « actif » dans le montage de projet et la recherche de financement**
 - **Diffuser le recensement de toutes les aides**
- Difficulté à savoir quelle rénovation effectuer, manque d’information fiable et objective sur les possibilités, coût du diagnostic
 - **Mettre en place un guichet unique sur l’APS de conseil en rénovation énergétique**
 - **Identifier les mesures les plus efficaces (changement de fenêtre ? de chauffage ?)**
 - **Identifier les logements les plus énergivores**
 - **Distinguer des offres de rénovations adaptées en fonction du projet (exemple : rénovation d’un logement de moins de 20 ans / projet d’achat d’ancien)**
 - **Faire connaître les projets réalisés pour montrer l’exemple**
 - Exemple : journal en ligne des réalisations
 - Organiser des partages d’expériences sur les modes de rénovations et sur les résultats
 - **Faire connaître via de la communication les « conseillers en énergie partagés »**
- Difficulté en tant que locataires et copropriétaires pour mener des rénovations énergétiques
 - Accompagner les bailleurs privés pour rénover leur logement au profit de leurs locataires
 - **Mettre en place un accompagnement pour les bailleurs et les locataires pour la rénovation énergétique**

Comment favoriser des constructions exemplaires ? Performance énergétique, biomatériaux, architecture bioclimatique...

- FREIN : Méconnaissance des artisans potentiels, approvisionnement local en matériaux écologiques, difficulté à trouver des bons professionnels, fiables
 - BESOIN : Favoriser les constructions avec des matériaux locaux et par des entreprises locales
 - ACTION PROPOSEE : **Fournir une liste des artisans locaux qualifiés dans la construction en matériaux locaux**
- Manque d'information sur ce qu'est une « construction exemplaire »
 - **Visite de maisons bioclimatiques**
 - **Montrer l'exemple en commençant par les bâtiments publics**
 - **Imposer un diagnostic avant construction pour étudier les possibilités de construction exemplaire et ce qui peut être rentable**
 - **Imposer des contraintes pour l'obtention d'un permis de construire**
 - **Imposer un bilan carbone des nouvelles constructions**
- Manque d'information sur les biomatériaux
 - **Faire connaître les biomatériaux, pour la construction comme pour la rénovation** (exemple des plaques d'isolation paille + mycélium de champignon fabriquées par Econative aux USA)
 - Exemple : organiser des ateliers pour apprendre à fabriquer ce type de plaques d'isolation biosourcées.
- Coût des maisons bioclimatiques, difficultés à obtenir des prêts de la part des banques
 - **Montrer des exemples rentables de maisons bioclimatiques**
- Difficulté dans une zone classée ou inscrite
 - **Alléger les procédures d'urbanisme pour faciliter les constructions bioclimatiques ou en bois...**

Comment développer les énergies renouvelables dans les logements ?

- FREIN : Manque d'information sur les possibilités
 - ACTION PROPOSEE : **Réaliser un cadastre solaire**
 - BESOIN : Avoir des informations sur les aides disponibles
 - Avoir un conseiller thermicien pour le bon choix du chauffage
 - **Conseil de l'ASDER sur les technologies et aides disponibles**
 - **Liste des intervenants certifiés locaux**
- Manque de ressource ou main d'œuvre locale
 - **Développer des filières bois énergie locales**
- La prise en compte des possibilités n'est pas systématique
 - Rendre cela obligatoire
 - **Imposer un minimum d'énergies renouvelables via le PLU**
 - **Imposer des diagnostics de potentiels d'énergie renouvelable**
- Coût élevé pour l'autonomie énergétique
 - **Commandes groupées pour mutualiser les coûts (granulés...)**
 - **Grouper les installations pour réduire les coûts avec installations citoyennes**

Autres actions proposées pour l'habitat :

- **Développer l'habitat temporaire pour les alternants et saisonniers**
- **Conseil et aides sur la récupération des eaux de pluies**
- **Etendre le réseau de chaleur aux particuliers**

Autres actions proposées pour les énergies renouvelables (hors habitat) :

- Mettre en place des centrales solaires citoyennes à l'échelle des intercommunalités pour produire de l'énergie utilisée au fonctionnement des communes (Centrales Villageoises)
- Acheter la centrale hydroélectrique La Bridoire

Comment diminuer les besoins de déplacements ?

- FREIN : Villages sans service et/ou commerce
 - BESOIN : Relocaliser les emplois proches des lieux d'habitation
 - **Développer les loisirs et la culture de proximité**
 - **Développer les offres d'emploi sur le territoire**
- Le télétravail est limité à un nombre restreint d'emplois
 - **Promouvoir le télétravail auprès des entreprises**
 - **Développer les espaces de coworking** (lié au café associatif par exemple, avec relais colis, pain...), en libre accès
- Améliorer la connectivité
 - **Accélérer le développement de la fibre**
 - **Développer le réseau téléphonique dans certaines communes (Novalaise)**
- Etalement urbain, coût des terrains qui entraîne d'habiter loin de son lieu de travail
 - Dans les PLU, favoriser les zones plus denses près des gares SNCF (comme en Allemagne)
- Des loyers plus abordables près des centres villes et des lieux de travail
- Travailler avec les territoires voisins pour développer les mobilités externes

Comment diminuer la dépendance à la voiture individuelle ? Comment développer le covoiturage ?

- FREIN : Bus et trains en voie de disparition, lignes dégradées et mal connecté aux autres transports (manque d'intermodalité), manque de cohérence devant les trains remplacés par des bus polluants
 - ACTION PROPOSEE : **Négocier avec la SNCF plus de dessertes**
 - Exemple : Plus de trains le dimanche pour éviter que le tourisme se fasse en voiture
- BESOIN : Développer les transports en communs (fréquence qui diminue)
 - **Augmenter la fréquence des bus vers Chambéry mais aussi Belley et Novalaise, notamment le matin et le soir**
 - **Ajouter des arrêts de bus à des endroits stratégiques** (ex Nances, Technolac...) et notamment dans les gares les plus proches ainsi que les communes isolées
 - **Augmenter le nombre de lignes**
 - **Augmenter la fréquence** (ligne Yenne – Chambéry : division par 2 de la fréquence il y a 3 ans)
 - **Proposer des navettes pour les manifestations locales, culturelles, festives**
 - **Utiliser les bus scolaires pour transporter les habitants**

- BESOIN : faciliter l'intermodalité
 - **Redéployer le train + vélo pour tous les lycéens et travailleurs**
 - **Pouvoir prendre le vélo dans le bus et le train**
 - **Mettre en place un réseau de bus qui dessert les gares ferroviaires**
 - **Mettre des arrêts de bus au péage Chambéry Nord et des vélos en libre-service pour accéder rapidement à Technolac, la Motte, le Landiers, sans passer par le centre-ville + un sentier pédestre vers la Motte (10 minutes à pied).**
- Covoiturage difficile à organiser
 - Mise en relation des habitants pour le covoiturage
 - **Communiquer sur la plateforme mov'ici**
 - **Etudier la pertinence de mettre en place une plateforme unique pour le covoiturage**
 - **Développer un « rézo pouce » (comme dans les Bauges) : mise en relation + arrêts sécurisés**
 - Développer les lieux de dépôt pour le covoiturage
 - **Utiliser les aires d'autoroutes pour promouvoir et organiser le covoiturage,**
 - **Créer des parkings dédiés**
 - **Créer des parkings relais pour faciliter le covoiturage**
 - Faciliter le covoiturage des employés
 - **Travail avec les entreprises pour plus de souplesse sur les horaires**

- Utilisation de la voiture même pour les petits trajets (par habitude)
 - Favoriser la marche à pied sur les petits trajets
 - **Développer des pédibus ou vélobus pour le transport scolaire**

Comment développer le vélo ?

- FREIN : Infrastructures routières inexistantes ou peu développées pour le vélo, dangers des grands axes, manque de continuité des trajets cyclables
 - BESOIN : Infrastructure pour le vélo du quotidien
 - ACTION PROPOSEE : **Développer des pistes cyclables vers les gares**
 - **Aménager des zones cyclables protégées sur les trajets les plus fréquentés**
 - Sécurisation des gorges de la Balme et de la traversée de la Bridoire
 - Identifier les zones dangereuses pour avoir des pistes cyclables séparées de la route (exemple : liaison Yenne – Chevelu)
 - Eviter les bandes cyclables (une ligne tracée au sol) qui ne sécurisent pas assez au regard de la vitesse des véhicules.
 - Assurer une continuité des voies existantes par des pistes cyclables complémentaires

- Faire respecter le partage de la route entre voitures et vélos et assurer la sécurité des cyclistes
 - **Diminuer les vitesses de circulations pour garantir la sécurité des vélos**
 - Limiter la vitesse à 30 km/h dans les centres
 - Mieux contrôler la vitesse des véhicules sur les voies traversant le territoire
 - **Proposer des formations à la sécurité routière pour les cyclistes et les automobilistes**
 - **Interdire les +3,5 T autour du lac et dans les centres des communes**
 - Exemple : Tarification AREA pour ne plus inciter les poids lourds à passer le long du lac et dans toutes les communes concentrées

- FREIN : relief vallonné, peur du vol de vélo, coût pour l'achat d'un VAE
 - Services facilitant l'usage du vélo
 - **Proposer des services de locations de vélos à disposition dans les villages**
 - **Installer des bornes de recharges pour VAE**
 - **Installer des dispositifs de sécurisation des vélos contre le vol**
 - **Proposer une aide à l'achat d'un VAE à l'échelle de l'APC et non par ville (aide ou réduction d'impôt)**
 - **Achat groupé de vélos par l'APS pour les proposer à prix réduits à ses citoyens**

Autres actions proposées :

- **Avoir des véhicules en commun avec l'autopartage (type citiz)**
- **Faire mieux connaître la Loi d'Orientation des Mobilités, qui est méconnue du grand public (notamment en faveur du vélo : forfait mobilité durable, etc.)**

Comment inciter à une consommation sobre et raisonnée ?

- FREIN : Manque d'information sur les alternatives pour la consommation sobre et raisonnée
 - BESOIN : Connaître l'offre, les circuits courts et les producteurs locaux
 - ACTION PROPOSEE : **Créer un site internet pour connaître l'offre de circuits courts et des producteurs locaux**
- Pas de vision de l'impact CO2 du produit qu'on consomme
 - **Demander aux commerçants d'afficher systématiquement l'impact CO2 sur les produits**
 - **Promouvoir une application ou un système qui facilite l'affichage du bilan CO2 des produits**
- Incohérence des consommateurs face aux publicités
 - **Limiter la publicité de produits de grande consommation importés en faveur de la publicité de produits et services locaux (panneaux publicitaires, radio locale, prospectus)**
- Manque de connaissance et d'incitation pour éviter les déchets et réduire leur quantité
 - **Montrer que le 0 déchet est possible et facile sur certains sujets**

- Manque de cohérence entre les communautés de communes pour les dispositifs liés aux déchets
 - Inciter au recyclage et au compost
 - **Mettre en place la redevance incitative à l'échelle de tout l'avant Pays Savoyard (à l'image de Yenne) et éviter l'« export » de déchets.**

Comment favoriser une alimentation locale et durable ?

- FREIN : Manque de connaissances quant à la cuisine des aliments de saison et locaux
 - **Promouvoir l'alimentation de saison dans les écoles en créant des menus de saison pour les cantines scolaires**
 - **Organiser des ateliers culinaires avec des produits locaux (et inclure la valorisation des épiluchures)**
 - **Organiser des ateliers cueillette de produits locaux**
- Manque de sensibilisation des consommateurs sur la consommation durable
 - Promouvoir les bienfaits d'une alimentation durable et locale sur la santé
 - Baisser la quantité de viande consommée
 - **Communiquer sur les impacts de la consommation importante de viande**

Compte-rendu atelier citoyen du 14 décembre – Consommation locale

- Manque de connaissance et d'accès à des producteurs locaux
 - **Faire des visites d'installations agricoles locales**
 - **Financer la structuration et la communication d'un réseau global et unique de producteurs locaux**
 - **Mettre en place une monnaie locale**
 - **Développer un réseau d'information pour répertorier et identifier ces commerçants**
 - **Créer un site qui permet de commander en ligne des produits locaux et de se faire livrer**
- Augmenter le nombre et la visibilité des lieux de ventes de produits locaux
 - **Favoriser la publicité pour les producteurs locaux dans l'espace public**
 - **Développer les AMAP en travaillant avec les producteurs et en facilitant les lieux de distribution**
 - **Faciliter l'accès à des locaux peu cher en centre-ville et près des zones d'activité et d'emplois pour les producteurs locaux (exemple : lieux avec des loyers modérés ; subventionner le démarrage – les 3 premières années)**
 - **Créer des espaces de vente en commun des produits locaux et des horaires aménagés aux travailleurs**
 - **Mettre en place des dépôt-vente dans chaque commune pour les produits locaux**
 - **Mettre à disposition des locaux pour les producteurs locaux – engagés dans une démarche durable en priorité – dans chaque communauté de communes**
 - **Soutenir les marchés de producteurs via des aménagements et des infrastructures dans les villes**
- Faciliter l'accès aux lieux de ventes de produits locaux
 - **Permettre des horaires plus larges pour les magasins de produits locaux, permettant d'y aller après le travail**
 - **Pistes cyclables et cheminement piétons pour favoriser un apaisement des centres bourgs et inciter à aller dans les commerces locaux**
- Développer les commerces ambulants et épiciers mobiles (exemple « La petite épicerie »)
- Développer les petites épiceries de village
 - **Soutenir les reprises de locaux commerciaux en centre-ville : Acheter des locaux commerciaux et les louer à des porteurs de projets.**
 - **Aider les commerçants** (exemple de Yenne en ce moment)
- Commandes groupées auprès de producteurs locaux
 - **Organiser des commandes et des livraisons groupés de produits locaux**

Compte-rendu atelier citoyen du 14 décembre – Consommation locale

- Manque de soutien des producteurs locaux face à la grande distribution
 - **Limiter l'implantation des grands groupes alimentaires (zones commerciales autorisées par la collectivité) via le PLU** (double bénéfice : limiter l'artificialisation de terres agricoles)
 - Exemple : ne pas agrandir la zone de Baronnie
 - **Limiter la publicité pour ces grands groupes alimentaires**
- Manque de production locale diversifiée
 - Produire localement
 - **Faire un diagnostic alimentaire du territoire pour identifier les productions manquantes**
 - **Favoriser les installations de maraîchers (avec la SAFER) et de producteurs de fruits, de nouveaux exploitants et agriculteurs**
 - Exemple : alléger les dossiers pour l'installation maraîchère
 - **Accompagner les agriculteurs dans la diversification de leurs productions**
 - **Développer les jardins partagés**
 - **Protéger les terres agricoles via les PLU**
- Manque de circuits locaux de distribution
 - **Organiser des échanges entre producteurs et restaurateurs**
 - **Approvisionner les cantines scolaires avec des produits locaux et bios**

Autres actions proposées :

- Limiter les intrants chimiques
- Limiter l'impact carbone de l'élevage intensif
- Apporter du soutien aux agriculteurs locaux
- Suivre l'exemple de la Chartreuse sur la préemption des terres agricoles

Comment développer le réemploi et la réutilisation ?

- BESOIN : Compétences en réparation et lieux pour le réemploi et la réparation
 - **ACTION PROPOSEE : Créer un ou plusieurs ateliers de réparation (Repair café, fablab)**
 - **Proposer des formations : réemploi, réparation de vélo et d'électroménager, confection manuelle...**
 - **Développer un réseau de conseils pour effectuer nos propres réparations**
 - **Créer une plateforme locale d'échange de matériel (outils de réparation)**
 - **Communiquer sur les ressourceries existantes**
 - **Soutenir financièrement les associations qui agissent sur le sujet**
- Favoriser les commerces de seconde main
- Favoriser le reconditionnement des vêtements
- Mise en relation pour don et échange
 - **Créer des systèmes d'échanges locaux**

- FREIN : Culture du tout jetable
 - **Systematiser la consigne pour tout produit qui est ramené sur une plateforme de réemploi**
 - **Développer un système de consigne dans les commerces pour les producteurs locaux**
 - **Utiliser le réemploi dans le mobilier urbain, à l'école, à la mairie, à la bibliothèque...**
 - Mobiliser les artistes locaux sur le réemploi
- Manque de formation sur le tri et le gaspillage
 - Connaître les points majeurs de gaspillage et communiquer dessus, sensibiliser la population
 - **Aider les associations qui favorisent le recyclage**
 - **Eduquer les jeunes à la gestion raisonnée des ressources**
 - **Créer des ateliers pour bien trier ses déchets**
- Déchetteries non adaptées au réemploi
 - **Offrir la possibilité du recyclage dans les déchetteries**
 - **Permettre le réemploi des déchets de type mobilier**
 - **Faire évoluer les déchetteries en ressourceries**
 - **Augmenter les zones de gratuité des déchetteries**

Comment faire en sorte que tous les citoyens du territoire s'engagent pour une baisse des consommations d'énergie et pour adopter un mode de vie décarboné ?

- FREIN : Manque de connaissance entre les citoyens, les élus, les travailleurs du secteur
 - BESOIN : Augmenter la communication
 - ACTION PROPOSEE : **Organiser des « cafés témoignages » pour savoir ce que les voisins ont déjà fait**
 - **Avoir des relais et ambassadeurs de la transition énergétique entre voisins**
 - Augmenter l'information
 - **Informar sur les évolutions des consommations locales, les impacts et les enjeux et les moyens d'agir**
 - **Rendre les informations disponibles dans tous les lieux publics ou recevant du public (mairie, PMI, etc.)**
 - **Communiquer les résultats du diagnostic dans les bulletins d'information**
 - **Rendre disponibles les études sur le diagnostic du territoire**
 - **Développer à l'échelle du territoire une communication en lien avec les communes (réunions publiques, affichage, support internet et réseaux sociaux)**
 - **Informar les habitants sur les économies réalisées par les communes et leurs initiatives**
- La quantité de tâches semble immense et irréalisable, elle induirait trop de changements d'habitudes
 - Il faut que les communes soient « moteurs »
 - **Former les élus**
 - **Faire visiter au moins 1 projet exemplaire à ses habitants, par commune**
 - **Amener des preuves par les gains réalisés**
 - **Introduire un critère environnemental dans les appels d'offres**
 - Identifier des actions simples et faciles à mettre en œuvre
 - **Montrer le poids de chacun dans la balance**
 - **Eduquer dès le plus jeune âge : la réduction des déchets, la préservation des ressources, alimentation durable, gaspillage alimentaire, pub, cuisine...**
 - **Former les personnels d'école**
 - **Réaliser des formations des citoyens et des élus aux bonnes pratiques environnementales et aux énergies renouvelables (ASDER)**
 - Mutualiser les tâches pour être plus efficace et aller plus loin
 - **Animer le défi famille à énergie positive**
 - **Organiser des chantiers participatifs**

Comment travailler avec les collectivités sur des actions de transition énergétique ?

- FREIN : Manque d'un collectif citoyen représentatif
 - BESOIN : Avoir un impact sur les projets locaux
 - ACTION PROPOSEE : **Initier un collectif citoyen sur la commune voire la communauté de communes**
 - **Créer des groupes de travail sur les différents sujets**
 - **Multiplier les temps d'échanges élus et citoyens lors de conférences thématiques : Fermes de panneaux solaires, réutilisation des déchets en économie circulaire, cadastre solaire, autopartage... pour impliquer les citoyens dans les réflexions collectives**

Comment mobiliser les entreprises sur le sujet ?

- Manque de contact avec les entreprises
 - Leur donner des idées, montrer des exemples
 - **Proposer des avantages aux entreprises pour les mobiliser (chèques, réduction de charges...)**
 - **Former le personnel, proposer des formations aux entreprises**
 - **Augmenter le dialogue entre les élus et les entreprises à ce sujet**
 - Soutenir les initiatives des entreprises
 - **Attribuer une aide financière aux entreprises qui financent des projets exemplaires**
 - **Valoriser les efforts des entreprises locales**
 - **Lancer un appel à manifestation d'intérêt**
 - **Organiser un trophée des entreprises engagées pour la transition énergétique**
- Les entreprises ont des enjeux à court terme qui les éloignent souvent des enjeux à long terme
 - Démontrer aux entreprises les économies réalisables
 - **Proposer un bilan carbone à des entreprises**
 - **Mettre en place des bonus/malus pour les entreprises engagées**
 - **Les accompagner sur le développement du télétravail et les plans mobilité**